



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Ville de Rimouski



**Séance ordinaire du
Conseil municipal**
de la Ville de Rimouski

lundi 21 septembre 2026 à 19 h 30

Sont présents : Monsieur le maire, Guy Caron, président

Mesdames les conseillères et messieurs les conseillers :

Mélanie Bernier	Antoine Durette-Landry
Julie Carré	Élise Gagnon
Francis Chouinard	Alain Martineau
Dave Dumas	Jocelyn Pelletier
Patrick Dumont	Grégory Thorez

Sont également présents : Monsieur Marco Desbiens, directeur général
Maître Julien Rochefort-Girard, directeur et greffier
Monsieur Sylvain St-Pierre, directeur et trésorier
Monsieur Jean-Philip Murray, directeur

Est absente : Madame la conseillère Cécilia Michaud

Ouverture de la séance

À 19 h 30, monsieur le maire constate que le quorum est atteint et déclare la séance ouverte.

2026-09-584

Adoption de l'ordre du jour

Maître Julien Rochefort-Girard, greffier, fait la lecture des points qui sont sujets à être adoptés en affaires nouvelles.

Il est proposé par madame Élise Gagnon

appuyé par monsieur le conseiller Dave Dumas

Et résolu que le conseil adopte l'ordre du jour de la présente séance tel que soumis, sujet à l'ajout des points 19.1 et 19.2.

Adoptée à l'unanimité

2026-09-585

Approbation du procès-verbal

Il est proposé par monsieur le conseiller Alain Martineau

appuyé par monsieur le conseiller Grégory Thorez

Et résolu que le conseil approuve le procès-verbal de la séance ordinaire du 8 septembre 2026, tenue à 19 h 30, tel que rédigé.

Adoptée à l'unanimité



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Ville de Rimouski

2026-09-586

**Avis de modification numéro 2 - Contrat - Chargement et transport de bois (CRD)
et de branches - Écocentre - GFL Environmental inc.**

Il est proposé par monsieur le conseiller Jocelyn Pelletier

appuyé par madame la conseillère Julie Carré

Et résolu que le conseil autorise une modification au contrat de chargement et de transport de bois de construction, de rénovation et de démolition (CRD) et de branches à l'écocentre et de fourniture du bois broyé (devis 2025-095), attribuer à GFL Environmental inc., par la résolution 2026-01-022, pour une valeur de 302 252,03 \$, taxes incluses, selon les modalités de l'avis de modification numéro 2, daté du 10 septembre 2026, ayant pour effet d'augmenter la dépense de 80 528,49 \$, taxes incluses.

Adoptée à l'unanimité

2026-09-587

**Directive de changement numéro 3 - Contrat - Travaux de canalisation - Lot
2 896 509 du cadastre du Québec - Groupe Colas Québec inc.**

Il est proposé par monsieur le conseiller Antoine Durette-Landry

appuyé par madame la conseillère Élise Gagnon

Et résolu que le conseil autorise une modification au contrat de travaux de canalisation sur le lot 2 896 509 du cadastre du Québec, attribué à Groupe Colas Québec inc., par la résolution 2026-07-493, pour une valeur de 3 543 500 \$, avant taxes, selon les modalités de la directive de changement numéro 3, datée du 9 septembre 2026, ayant pour effet d'allonger le délai d'exécution de 28 jours.

Adoptée à l'unanimité

2026-09-588

**Amendement - Bail - Parties des lots 2 896 511 et 3 181 852 du cadastre du
Québec et lit de la rivière Rimouski - Centrale hydro-électrique de la rivière
Rimouski - 7640609 Canada inc. (Boralex inc.)**

Considérant que, le 26 août 2024, le conseil municipal a adopté la résolution 2024-08-567, afin d'accepté les termes d'un bail à intervenir entre la Ville de Rimouski et 7640609 Canada inc., exerçant ses activités sous le nom de Boralex, relativement à des parties des lots 2 896 511 et 3 181 852 du cadastre du Québec ainsi qu'à une partie non cadastrée du lit de la rivière Rimouski, aux fins de l'exploitation de la centrale hydroélectrique de la rivière Rimouski;

Considérant que, le 18 décembre 2024, ce bail est intervenu entre la Ville de Rimouski et 7640609 Canada inc. aux termes d'un acte reçu devant maître Angelo Febbraio, notaire, sous le numéro 9042 de ses minutes, lequel a été publié au Registre foncier sous le numéro 29 165 236;

Considérant qu'en vertu de la section 3.1.1 du bail, les parties ont convenu que des travaux d'arpentage seraient effectués, aux frais du locataire, afin d'obtenir une description à jour et exacte des lieux loués et qu'elles se sont engagées à signer tout document additionnel nécessaire pour confirmer cette description, notamment un amendement au bail;



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Ville de Rimouski

Considérant que 7640609 Canada inc. a transmis à la Ville une description technique des lieux loués préparée par Michel Asselin, arpenteur-géomètre;

Considérant que l'amendement proposé vise à approuver cette description technique et à remplacer la définition des « Lieux loués » prévue à la section 2.1.9 du bail;

Considérant que l'amendement est accompagné d'une réquisition visant l'ouverture d'une fiche immobilière pour la partie non cadastrée du lit de la rivière comprise dans les lieux loués;

Pour ces motifs, il est proposé par monsieur le conseiller Grégory Thorez

appuyé par monsieur le conseiller Jocelyn Pelletier

Et résolu que le conseil :

1° accepte les termes de l'amendement au bail à intervenir entre la Ville de Rimouski et 7640609 Canada inc., lequel vise à approuver la description technique actualisée des lieux loués et à modifier leur désignation;

2° autorise le maire et le greffier à signer ledit amendement, pour et au nom de la Ville;

3° autorise le greffier à signer, pour et au nom de la Ville, la réquisition visant l'ouverture d'une fiche immobilière pour la partie non cadastrée du lit de la rivière comprise dans les lieux loués ainsi que tout document nécessaire pour donner effet à la présente résolution.

Adoptée à l'unanimité

2026-09-589

Contrat - Services professionnels en ingénierie - Mise à niveau de chambres de réduction de pression - Kwatroe inc.

Il est proposé par monsieur le conseiller Francis Chouinard

appuyé par monsieur le conseiller Dave Dumas

Et résolu que le conseil attribue le contrat pour la fourniture de services professionnels, dans le cadre de la mise à niveau de chambres de réduction de pression (devis 2026-094), à Kwatroe inc., soumissionnaire conforme ayant obtenu le premier rang après l'évaluation qualitative des soumissions et le calcul du pointage final, selon le prix soumis de 133 384,80 \$, taxes incluses, le tout conformément aux documents de la procédure ouverte et à la soumission déposée, à défrayer à même le règlement d'emprunt 25-005.

Adoptée à l'unanimité



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Ville de Rimouski

2026-09-590

Autorisation de lever le drapeau dans le cadre de la Grande semaine des tout-petits

Il est proposé par monsieur le conseiller Francis Chouinard

appuyé par madame la conseillère Julie Carré

Et résolu que le conseil autorise la levée du drapeau de la Grande semaine des tout-petits, le 16 novembre 2026 à 10 h, devant l'hôtel de ville de Rimouski, conformément à la Politique de mise en berne et de lever de drapeau de la Ville de Rimouski.

Adoptée à l'unanimité

2026-09-591

Autorisation - Remboursement de déplacement pour personnes externes Salon de l'immigration et de l'intégration 2026 - Place aux jeunes en région et Accueil et intégration BSL inc.

Il est proposé par madame la conseillère Mélanie Bernier

appuyé par monsieur le conseiller Patrick Dumont

Et résolu que le conseil autorise le remboursement des frais d'hébergement et de repas d'une représentante ou d'un représentant de Place aux jeunes en région et d'une représentante ou d'un représentant d'Accueil et intégration BSL inc., afin qu'ils participent au kiosque de la Ville de Rimouski dans le cadre du Salon de l'immigration et de l'intégration du Québec, les 16 et 17 novembre prochains, à Montréal.

Adoptée à l'unanimité

2026-09-592

Autorisation - Demande d'aide financière - Projet de remplacement de mobilier de la bibliothèque Lisette-Morin - Appel de projets « Aide aux immobilisations » Volet 2.1 « Maintien des infrastructures et des équipements culturels intervention visant un bien meuble » - Ministère de la Culture et des Communications (MCC)

Considérant que la bibliothèque Lisette-Morin, inaugurée en 1991, constitue l'infrastructure culturelle la plus fréquentée de la région et qu'elle a accueilli plus de 140 000 visiteurs en 2025;

Considérant que plusieurs éléments de mobilier ne répondent plus adéquatement aux besoins actuels de la clientèle;

Considérant que le projet de mise à niveau et d'agrandissement de la bibliothèque est inscrit au programme quinquennal d'immobilisations, mais que sa réalisation demeure à un horizon indéterminé;

Considérant que le ministère de la Culture et des Communications (MCC) offre une aide financière dans le cadre du volet 2.1 « Maintien des infrastructures et des équipements culturels » du programme Aide aux immobilisations;

Considérant que cette aide financière pourrait couvrir jusqu'à 80 % des dépenses admissibles du projet de remplacement du mobilier de la bibliothèque Lisette-Morin;



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Ville de Rimouski

Pour ces motifs, il est proposé par monsieur le conseiller Dave Dumas

appuyé par monsieur le conseiller Grégory Thorez

Et résolu que le conseil :

1° autorise monsieur David Nadeau, chef de section - Bibliothèques à déposer une demande d'aide financière de 100 000 \$ dans le cadre du programme « Aide aux immobilisations » du ministère de la Culture et des Communications (MCC) pour la réalisation du projet de remplacement du mobilier de la bibliothèque Lisette-Morin;

2° s'engage à assumer une contribution minimale de 25 000 \$ à la réalisation du projet ou toute somme requise correspondant à la part des coûts non financée par l'aide financière accordée.

Adoptée à l'unanimité

2026-09-593

Modification - Résolution 2025-05-399 - Subvention - Soutien au fonctionnement 2026-2027-2028 - Organisme à statut particulier - Orchestre symphonique de l'Estuaire du St-Laurent

Il est proposé par monsieur le conseiller Dave Dumas

appuyé par monsieur le conseiller Antoine Durette-Landry

Et résolu que le conseil modifie la résolution 2025-05-399, adoptée lors de la séance ordinaire du 20 mai 2025, en remplaçant, dans le dispositif, les termes « une subvention annuelle de 52 000 \$ pour 2026 » par « une subvention annuelle de 57 500 \$ pour 2026 ».

Adoptée à l'unanimité

2026-09-594

Contrat - Déneigement et déglçage des rues par la Ville de Rimouski - Années 2026-2029 - Ministère des Transports et de la Mobilité durable (MTMD)

Il est proposé par monsieur le conseiller Alain Martineau

appuyé par monsieur le conseiller Francis Chouinard

Et résolu que le conseil :

1° accepte les termes d'un contrat à intervenir entre la Ville de Rimouski et le ministre des Transports et de la Mobilité durable, relatif au service de déneigement et de déglçage des rues sous la responsabilité du ministère, pour les saisons hivernales 2026-2029, à raison d'un montant forfaitaire de 545 000 \$, pour l'année incluant une clause d'ajustement du carburant avec indexation selon l'IPC, pour les années subséquentes;

2° autorise le maire et le greffier à signer ledit contrat, pour et au nom de la Ville.

Adoptée à l'unanimité



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Ville de Rimouski

2026-09-595

Décisions - Demandes visant des immeubles situés dans un site patrimonial cité - Réunion du comité consultatif d'urbanisme du 8 septembre 2026

Considérant que des demandes d'autorisation de travaux visant des immeubles situés dans un site patrimonial cité ont été déposées;

Considérant que, le 8 septembre 2026, le comité consultatif d'urbanisme de la Ville de Rimouski a analysé les demandes, formulé ses recommandations et les a transmises au conseil municipal pour décision;

Considérant qu'à la suite de la consultation des recommandations du comité, le conseil doit décider s'il autorise ou non les travaux;

Pour ces motifs, il est proposé par madame la conseillère Élise Gagnon

appuyé par monsieur le conseiller Antoine Durette-Landry

Et résolu que le conseil autorise :

1° les travaux de restauration des portes et de la quincaillerie du bâtiment sis au 1, rue Saint-Germain Ouest (demande d'urbanisme 2026-00211);

2° les travaux d'installation d'une thermopompe et l'ajout de deux cabotins rouges de la même couleur que la brique sur la façade avant du bâtiment principal sis au 40, rue de l'Évêché Est (demande d'urbanisme 2026-00188).

Adoptée à l'unanimité

2026-09-596

Décisions - Demandes assujetties à des plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) - Réunion du comité consultatif d'urbanisme du 8 septembre 2026

Considérant que des demandes d'urbanisme ont été déposées et que celles-ci sont assujetties à l'approbation de plans relatifs à l'implantation et à l'intégration architecturale (PIIA) de constructions ou à l'aménagement de terrains et aux travaux qui y sont reliés;

Considérant que, le 8 septembre 2026, le comité consultatif d'urbanisme de la Ville de Rimouski a analysé les demandes, formulé ses recommandations et les a transmises au conseil municipal pour décision;

Considérant qu'à la suite de la consultation des recommandations du comité, le conseil doit approuver les plans s'ils sont conformes à la réglementation ou les désapprouver dans le cas contraire;

Pour ces motifs, il est proposé par monsieur le conseiller Alain Martineau

appuyé par madame la conseillère Élise Gagnon

Et résolu que le conseil :

1° approuve :

a) le plan relatif à l'installation sur tiges filetées d'une enseigne commerciale d'une superficie de 1 mètre carré, composée de plastique, de couleur blanche et en relief sur la façade avant du bâtiment sis au 80, rue Saint-Germain Ouest (demande d'urbanisme 2026-00206);



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Ville de Rimouski

- b) le plan relatif à l'installation d'enseignes commerciales sur les vitrines, d'une superficie de 0,14 mètre carré, composée de vinyle autocollant, en façade avant du bâtiment sis au 158, rue Saint-Germain Ouest (demande d'urbanisme 2026-00152);
- c) le plan relatif au remplacement de deux enseignes à même une enseigne collective d'une superficie de 0,36 mètre carré chacune, en cour avant du bâtiment sis au 160, rue de l'Évêché Ouest (demande d'urbanisme 2026-00207);
- d) le plan relatif à l'installation d'une enseigne commerciale d'une superficie de 2 mètres carrés, composée d'aluminium et de vinyle translucide de couleur bleue et or métallique, en façade avant du bâtiment sis au 351, rue Alcide-C.-Horth (demande d'urbanisme 2026-00212);
- e) le plan relatif à la construction d'une nouvelle fondation en béton sous le bâtiment principal, le retrait d'une ouverture en cour latérale et la modification de la galerie en cour arrière au 663, route des Pionniers (demande d'urbanisme 2026-00198);
- f) le plan relatif à l'installation d'une enseigne murale de 0,23 mètre carré, composée de vinyle de couleur noir et blanc, en façade avant ainsi que le plan relatif à l'installation d'une enseigne autocollante sur les portes, composée de vinyle de couleur noir et blanc, en façade avant du bâtiment sis au 98, rue Saint-Germain Ouest (demande d'urbanisme 2026-00013);
- g) le plan relatif à la démolition de la galerie et du gazébo, tous deux situés en cour arrière, à la construction d'un solarium sur pieux en cour arrière et à l'installation de garde-corps en bois sur la galerie située en cour avant au 197, rue de Sainte-Cécile-du-Bic (demande d'urbanisme 2026-00193);
- h) le plan relatif à la rénovation de la toiture du bâtiment principal et du bâtiment secondaire situés au 1068, rue du Parc (demande d'urbanisme 2026-00209), en approuvant les options 1 et 2 quant au choix de la couleur du revêtement, mais en recommandant l'option 1 soit celle avec la couleur « cèdre rustique », puisque la couleur « ardoise antique » de l'option 2 s'harmonise moins bien avec les couleurs des bâtiments, notamment du plancher de la galerie;

2° désapprouve :

- a) le plan relatif à l'installation d'une enseigne commerciale en façade avant de l'immeuble situé au 170, rue Saint-Germain Ouest (demande d'urbanisme 2026-00169), puisque l'enseigne ne permet pas de créer un affichage harmonieux et distinctif au centre-ville, car les couleurs de l'enseigne s'intègrent difficilement avec les autres composantes architecturales du bâtiment, plus particulièrement les autres enseignes et que l'emplacement et les dimensions de l'enseigne, non alignée avec les fenêtres, préserve difficilement les caractéristiques du bâtiment;
- b) le plan relatif à l'installation d'une enseigne lumineuse d'une superficie de 1 mètre carré, composée d'un boîtier en aluminium éclairé de couleur blanche et grise, en façade avant du bâtiment sis au 351, rue Alcide-C.-Horth (demande d'urbanisme 2026-00205), puisque :
 - i) l'enseigne ne permet pas de créer un environnement urbain novateur et écologique, car le boîtier rétroéclairé est susceptible de créer de la pollution lumineuse;
 - ii) l'enseigne ne permet pas de créer une harmonie avec l'architecture du bâtiment et les autres enseignes, étant donné que les boîtiers rétroéclairés s'harmonisent difficilement avec les autres types d'enseignes sur le bâtiment.

Adoptée à l'unanimité



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Ville de Rimouski

2026-09-597

Renouvellement de mandat - Membre du comité consultatif d'urbanisme de la Ville de Rimouski - Madame Charline Couchoux

Considérant que le Règlement sur la constitution du comité consultatif d'urbanisme de la Ville de Rimouski (R.V.R. 98-2003) établit la composition et les règles de fonctionnement du comité consultatif d'urbanisme;

Considérant que le conseil nomme, par résolution, les membres du comité pour un mandat d'une durée de deux ans;

Considérant que le mandat de madame Charline Couchoux arrive à échéance et que cette dernière a manifesté son intérêt à le renouveler;

Pour ces motifs, il est proposé par monsieur le conseiller Dave Dumas

appuyé par monsieur le conseiller Antoine Durette-Landry

Et résolu que le conseil renouvelle le mandat de madame Charline Couchoux, à titre de membre du comité consultatif d'urbanisme de la Ville de Rimouski, pour une durée de deux ans, soit du 21 septembre 2026 au 20 septembre 2028.

Adoptée à l'unanimité

2026-09-598

Dérogation mineure - Demande d'urbanisme 2026-00168 - Immeuble sis au 233, rue Tanguay

À la demande du maire, monsieur Jean-Philip Murray, directeur du Service urbanisme, permis et inspection tient une consultation des personnes intéressées sur une demande de dérogation mineure pour l'immeuble situé au 233, rue Tanguay.

Considérant que la demande d'urbanisme 2026-00087, concernant l'immeuble situé au 233, rue Tanguay, a été déposée, pour permettre à une clôture en cour arrière d'avoir une hauteur de 2,4 mètres, dérogeant de 0,4 mètre;

Considérant que, selon le tableau 239.A du Règlement de zonage (R.V.R. 820-2014), la norme relative à la hauteur maximale d'une clôture à respecter en cour arrière est de 2,0 mètres;

Considérant que la dérogation ne respecte pas l'ensemble des critères d'évaluation inscrits au Règlement concernant les dérogations mineures (R.V.R. 23-016), puisque :

1° l'application de la réglementation n'a pas pour effet de causer un préjudice sérieux à la personne qui la demande, puisque les enjeux de quiétude et de sécurité invoqués ne constituent pas un préjudice sérieux;

2° les travaux n'ont pas été exécutés de bonne foi, puisque la hauteur réalisée n'est pas conforme à celle autorisée par le certificat d'autorisation et que d'autres solutions permettraient d'obtenir un résultat équivalent tout en respectant la réglementation d'urbanisme;

Considérant que, le 25 août 2026, le conseil municipal a reçu l'avis défavorable du comité consultatif d'urbanisme de la Ville de Rimouski;



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Ville de Rimouski

Considérant qu'une consultation écrite s'est tenue du 2 au 8 septembre 2026, afin de permettre aux personnes intéressées de formuler leurs commentaires relativement à la demande;

Pour ces motifs, il est proposé par madame la conseillère Élise Gagnon

appuyé par madame la conseillère Mélanie Bernier

Et résolu que le conseil refuse d'accorder la dérogation mineure décrite en préambule de la présente résolution.

Adoptée à l'unanimité

2026-09-599

Dérogation mineure - Demande d'urbanisme 2026-00178 - Immeuble sis au 355, avenue Léonidas Sud

À la demande du maire, monsieur Jean-Philip Murray, directeur du Service urbanisme, permis et inspection, tient une consultation des personnes intéressées sur une demande de dérogation mineure pour l'immeuble situé au 355, avenue Léonidas.

Considérant que la demande d'urbanisme 2026-00178, concernant l'immeuble situé au 355, avenue Léonidas Sud, a été déposée, pour permettre l'implantation de quatre bonbonnes de propane en cour avant-secondaire;

Considérant que, selon le tableau 262.A du Règlement de zonage (R.V.R. 820-2014), l'aménagement de bonbonne en cour avant secondaire est interdite;

Considérant que la dérogation respecte les critères d'évaluation inscrits au Règlement concernant les dérogations mineures (R.V.R. 23-016);

Considérant que, le 25 août 2026, le conseil municipal a reçu l'avis favorable du comité consultatif d'urbanisme de la Ville de Rimouski;

Considérant qu'une consultation écrite s'est tenue du 2 au 8 septembre 2026, afin de permettre aux personnes intéressées de formuler leurs commentaires relativement à la demande;

Pour ces motifs, il est proposé par madame la conseillère Mélanie Bernier

appuyé par monsieur le conseiller Antoine Durette-Landry

Et résolu que le conseil accorde la dérogation mineure décrite en préambule, conditionnellement à l'aménagement et au maintien d'un écran végétal composé de conifères de manière à dissimuler les bonbonnes depuis la voie publique, et ce, toute l'année.

Adoptée à l'unanimité



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Ville de Rimouski

2026-09-36

Avis de motion - Règlement décrétant une dépense et un emprunt de 938 000 \$, afin d'ajouter des équipements de déphosphatation aux étangs aérés de Bic dans le secteur du village et des berges du Bic

Avis de motion est donné par monsieur le conseiller Alain Martineau qu'à une séance ultérieure de ce conseil, il sera soumis pour adoption un Règlement décrétant une dépense et un emprunt de 938 000 \$, afin d'ajouter des équipements de déphosphatation aux étangs aérés de Bic dans le secteur du village et des berges du Bic.

Monsieur le conseiller Martineau dépose un projet de règlement et explique brièvement l'objet, la portée du règlement et, si celui-ci entraîne une dépense, le mode de financement, de paiement ou de remboursement de celle-ci.

2026-09-37

Avis de motion - Règlement établissant un programme de revitalisation visant à favoriser la création de logements locatifs dans certains immeubles patrimoniaux situés dans le centre-ville élargi

Avis de motion est donné par madame la conseillère Élise Gagnon qu'à une séance ultérieure de ce conseil, il sera soumis pour adoption un règlement établissant un programme de revitalisation visant à favoriser la création de logements locatifs dans certains immeubles patrimoniaux situés dans le centre-ville élargi.

2026-09-600

Projet de règlement - Règlement établissant un programme de revitalisation visant à favoriser la création de logements locatifs dans certains immeubles patrimoniaux situés dans le centre-ville élargi

Il est proposé par madame la conseillère Élise Gagnon

appuyé par monsieur le conseiller Dave Dumas

Et résolu que le conseil adopte un projet du règlement établissant un programme de revitalisation visant à favoriser la création de logements locatifs dans certains immeubles patrimoniaux situés dans le centre-ville élargi.

Copie dudit projet de règlement est annexée à la présente résolution pour en faire partie intégrante comme s'il était au long reproduit.

Adoptée à l'unanimité

2026-09-601

Second projet de règlement - Règlement modifiant le Règlement de zonage, afin d'autoriser la mixité des usages entre les classes d'usages « Commerce lourd (C6) », « Industrie légère (I2) » et « Industrie lourde (I3) » à l'intérieur du périmètre d'urbanisation

Il est proposé par monsieur le conseiller Dave Dumas

appuyé par monsieur le conseiller Francis Chouinard



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Ville de Rimouski

Et résolu que le conseil adopte un second projet du Règlement modifiant le Règlement de zonage, afin d'autoriser la mixité des usages entre les classes d'usages « Commerce lourd (C6) », « Industrie légère (I2) » et « Industrie lourde (I3) » à l'intérieur du périmètre d'urbanisation.

Copie dudit projet de règlement est annexée à la présente résolution pour en faire partie intégrante comme s'il était au long reproduit.

Adoptée à l'unanimité

2026-09-602

Bail - Portion du lot 2 968 214 du cadastre du Québec - Transport Robert Fournier inc.

Considérant qu'un bail est intervenu entre la Ville de Rimouski et Transport Robert Fournier inc. à l'égard du local 14 de l'immeuble commercial situé au 14, avenue Goulet;

Considérant que ce bail a ensuite été renouvelé pour 1 an supplémentaire;

Considérant que Transport Robert Fournier inc. souhaite renouveler le bail pour 10 mois supplémentaires;

Pour ces motifs, il est proposé par monsieur le conseiller Francis Chouinard

appuyé par monsieur le conseiller Patrick Dumont

Et résolu que le conseil :

1° accepte les termes du bail à intervenir entre la Ville de Rimouski et Transport Robert Fournier inc. à l'égard du local 14 de l'immeuble commercial situé au 14, avenue Goulet;

2° autorise le maire et le greffier à signer ledit bail, pour et au nom de la Ville.

Adoptée à l'unanimité

2026-09-603

Prise de procédures judiciaires - Reconnaissance du droit de propriété - Acte de vente publié sous le numéro 354 525

Considérant que, le 10 juillet 2001, la Ville de Rimouski a acquis des immeubles aux termes d'un acte de vente intervenu avec la Fiducie Alphée Gagnon et publié au Registre foncier du Québec sous le numéro 354 525 (ci-après l'« Acte »);

Considérant que, depuis la signature de l'Acte, la Ville possède ces immeubles de façon paisible, continue, publique et non équivoque;

Considérant que la Ville souhaite faire reconnaître judiciairement son droit de propriété sur les immeubles visés par l'Acte qui sont toujours en sa possession;

Pour ces motifs, il est proposé par monsieur le conseiller Dave Dumas

appuyé par monsieur le conseiller Alain Martineau

Et résolu que le conseil :



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Ville de Rimouski

1° autorise la prise des procédures judiciaires nécessaires, afin de faire reconnaître le droit de propriété de la Ville sur les immeubles visés par l'Acte qui sont toujours en sa possession;

2° mandate Avocats BSL inc. pour introduire ces procédures et poser tout acte nécessaire à cette fin, pour et au nom de la Ville.

Adoptée à l'unanimité

Dépôt - Liste des contrats et dépenses effectuées par l'administration municipale - 29 juin au 31 août 2026

Le chef de division approvisionnements/aéroport dépose, conformément à l'article 477.2 de la Loi sur les cités et villes (chapitre C-19), la liste des contrats et dépenses effectués par l'administration municipale, pour la période du 29 juin au 31 août 2026.

Dépôt - Rapport de suivi budgétaire par objet au 30 juin 2026

Le directeur du Service des ressources financières et trésorier dépose le rapport des dépenses par objet, pour la période se terminant le 30 juin 2026.

Assemblée publique de consultation - Projet de règlement - Règlement modifiant le Règlement de zonage, afin d'autoriser la classe d'usages « Habitation multifamiliale (H4) » dans la zone C-5010

À la demande du maire, monsieur Jean-Philip Murray, directeur du Service urbanisme, permis et inspection, tient une assemblée publique de consultation concernant le premier projet du Règlement modifiant le Règlement de zonage, afin d'autoriser la classe d'usages « Habitation multifamiliale (H4) » dans la zone C-5010.

Assemblée publique de consultation - Projet de règlement - Règlement modifiant le Plan d'urbanisme, afin d'autoriser les habitations de moyenne et forte densité sur des lots additionnels au sein de l'affectation « périurbaine »

À la demande du maire, monsieur Jean-Philip Murray, directeur du Service urbanisme, permis et inspection, tient une assemblée publique de consultation concernant le projet du Règlement modifiant le Plan d'urbanisme, afin d'autoriser les habitations de moyenne et forte densité sur des lots additionnels au sein de l'affectation « périurbaine ».

Assemblée publique de consultation - Projet de règlement - Règlement modifiant le Règlement de zonage, afin d'autoriser spécifiquement l'usage « lieu de retour de contenants consignés » dans la zone C-449

À la demande du maire, monsieur Jean-Philip Murray, directeur du Service urbanisme, permis et inspection, tient une assemblée publique de consultation concernant le premier projet du Règlement modifiant le Règlement de zonage, afin d'autoriser spécifiquement l'usage « lieu de retour de contenants consignés » dans la zone C-449.



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Ville de Rimouski

Assemblée publique de consultation - Projet de règlement - Règlement modifiant le Règlement de zonage, afin de modifier les marges arrière de la grille des usages et normes de la zone H-331

À la demande du maire, monsieur Jean-Philip Murray, directeur du Service urbanisme, permis et inspection, tient une assemblée publique de consultation concernant le premier projet du Règlement modifiant le Règlement de zonage, afin de modifier les marges arrière de la grille des usages et normes de la zone H-331.

Période de questions

Une période de questions est tenue à l'intention des citoyennes et des citoyens.

Levée de la séance

À 20 h 29, tous les points de l'ordre du jour ayant été étudiés, monsieur le maire déclare la levée de la séance.

Guy Caron, maire

Julien Rochefort-Girard, greffier

VILLE DE RIMOUSKI

Conseil de la ville

Mandat : 2025-2029

RÈGLEMENT 26-XXX

RÈGLEMENT DÉCRÉTANT UNE DÉPENSE DE 938 000 \$ ET UN EMPRUNT DE 938 000 \$, AFIN DE RÉALISER L'AJOUT D'ÉQUIPEMENTS DE DÉPHOSPHATATION AUX ÉTANGS AÉRÉS DE BIC (VILLAGE) ET BIC (BERGES)

PROJET

Projet de règlement déposé le :	xxxx
Avis de motion donné le :	xxxx
Adopté le :	xxxx
Approbation de la MRC le :	xxxx
Approbation du MAMH le :	xxxx
En vigueur le :	xxxx

NOTES EXPLICATIVES

Ce règlement a pour objet de permettre l'ajout d'équipements de déphosphatation aux étangs aérés de Bic (village) et Bic (Berges).

Ces travaux sont requis en raison de l'imposition, par le ministère de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs, d'une nouvelle exigence en matière de rejet en phosphore pour les étangs aérés de Bic (Village) et Bic (Berges). Les travaux comprennent l'ajout de systèmes de dosage de coagulant, de réservoirs de coagulant et d'équipements de dosage dans les étangs.

Le règlement entraîne une dépense totale de 938 000 \$. Cet emprunt est à la charge des contribuables desservis par le réseau d'assainissement des eaux du secteur du Bic.

Le projet fait actuellement l'objet de demandes d'aide financière dans le cadre de programmes gouvernementaux applicables. La Ville entend bénéficier de toute aide financière disponible afin de réduire la part des coûts assumée par les contribuables. Toute subvention obtenue sera affectée au remboursement de l'emprunt ou à la réduction du montant à financer par celui-ci, conformément à la réglementation applicable.

RÈGLEMENT 26-XXX

RÈGLEMENT DÉCRÉTANT UNE DÉPENSE DE 938 000 \$ ET UN EMPRUNT DE 938 000 \$, AFIN DE RÉALISER L'AJOUT D'ÉQUIPEMENTS DE DÉPHOSPHATATION AUX ÉTANGS AÉRÉS DE BIC (VILLAGE) ET BIC (BERGES)

Considérant que le conseil municipal de la Ville de Rimouski juge nécessaire d'autoriser l'ajout d'équipements de déphosphatation aux étangs aérés de Bic (Village) et de Bic (Berges) et également d'assurer la pérennité des équipements, et ce, afin de respecter les exigences de rejet supplémentaires des stations de traitement d'eaux usées;

Considérant que des demandes d'aide financière ont été déposées dans le cadre de programmes gouvernementaux applicables, l'aide financière qui pourrait être accordée viendra réduire le coût net du projet et, conséquemment, l'impact financier du règlement d'emprunt pour les contribuables;

LE CONSEIL MUNICIPAL DÉCRÈTE CE QUI SUIT :

1. Le conseil est autorisé à exécuter des travaux d'ajout d'équipements de déphosphatation aux étangs aérés de Bic (Village) et Bic (Berges), tel qu'il appert de l'estimation détaillée préparée par le Service génie et environnement, en date du 2 septembre 2026, incluant les coûts de construction, les contingences de construction (imprévus), les honoraires professionnels et techniques, les taxes nettes ainsi que les frais de financement, laquelle estimation fait partie intégrante du présent règlement comme annexe « I ».

Les travaux ci-dessus mentionnés incluent notamment :

- 1° l'ajout d'un système de dosage de coagulant à l'intérieur des bâtiments de services existants;
- 2° l'ajout de réservoirs de coagulant;
- 3° l'ajout de conduites de dosage et d'équipement de brassage;
- 4° les travaux connexes.

2. Le conseil est autorisé à dépenser une somme de 938 000 \$ pour les fins du présent règlement.

3. Aux fins d'acquitter les dépenses prévues par le présent règlement, le conseil est autorisé à emprunter une somme de 938 000 \$ remboursable sur une période de vingt (20) ans.

4. Pour pourvoir aux dépenses engagées relativement aux intérêts et au remboursement en capital des échéances annuelles de l'emprunt, il est par le présent règlement imposé et il sera prélevé, annuellement, durant le terme de l'emprunt, sur tous les immeubles imposables desservis situés à l'intérieur du bassin de taxation décrit à l'annexe « II » jointe au présent règlement pour en faire partie intégrante, une taxe spéciale à un taux suffisant d'après les catégories et la valeur telles qu'elles apparaissent au rôle d'évaluation en vigueur chaque année, selon les mêmes proportions que celles des taux particuliers adoptés pour la taxe foncière générale.

5. S'il advient que le montant d'une affectation autorisée par le présent règlement est plus élevé que le montant effectivement dépensé en rapport avec cette affectation, le conseil est autorisé à faire emploi de cet excédent pour payer toute autre dépense décrétée par le présent règlement et pour laquelle l'affectation s'avérerait insuffisante.

6. Le conseil affecte à la réduction de l'emprunt décrété par le présent règlement toute subvention pouvant lui être versée pour le paiement d'une partie ou de la totalité de la dépense décrétée par le présent règlement.

Le conseil affecte également au paiement d'une partie ou de la totalité du service de la dette, toute subvention payable sur plusieurs années. Le terme du remboursement de l'emprunt correspondant au montant de la subvention sera ajusté automatiquement à la période fixée pour le versement de la subvention.

7. Le présent règlement entre en vigueur conformément à la loi.

(S) Guy Caron
Maire

COPIE CONFORME

(S) Julien Rochefort-Girard
Greffier

Greffier ou
Assistante-greffière

ANNEXE I

(article 1)

ESTIMATION

Annexe I

DÉTERMINATION DU MONTANT DU RÈGLEMENT D'EMPRUNT AUTORISANT
L'AJOUT D'ÉQUIPEMENTS DE DÉPHOSPHATATION AUX ÉTANGS AÉRÉS DE BIC (VILLAGE) ET BIC (BERGES)

1.0 Ajout d'équipements de déphosphatation

1.1 Travaux aux étangs aérés de Bic (Village) 340 000 \$

1.2 Travaux aux étangs aérés de Bic (Berges) 370 000 \$

Sous-total 1.0 (taxes en sus) : 710 000 \$

Contingences de construction ($\pm 5\%$) 35 000 \$

Honoraires professionnels et techniques ($\pm 15\%$) 110 000 \$

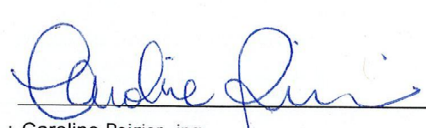
Total (taxes en sus) 855 000 \$

Taxes nettes (4,988%) 43 000 \$

TOTAL (incluant taxes nettes): 898 000 \$

Frais de financement ($\pm 4,4\%$) 40 000 \$

TOTAL 1.0 (taxes nettes): 938 000 \$


Préparé par : Caroline Poirier, ing.

Coordonnatrice en gestion des eaux

Date : 2 septembre 2026

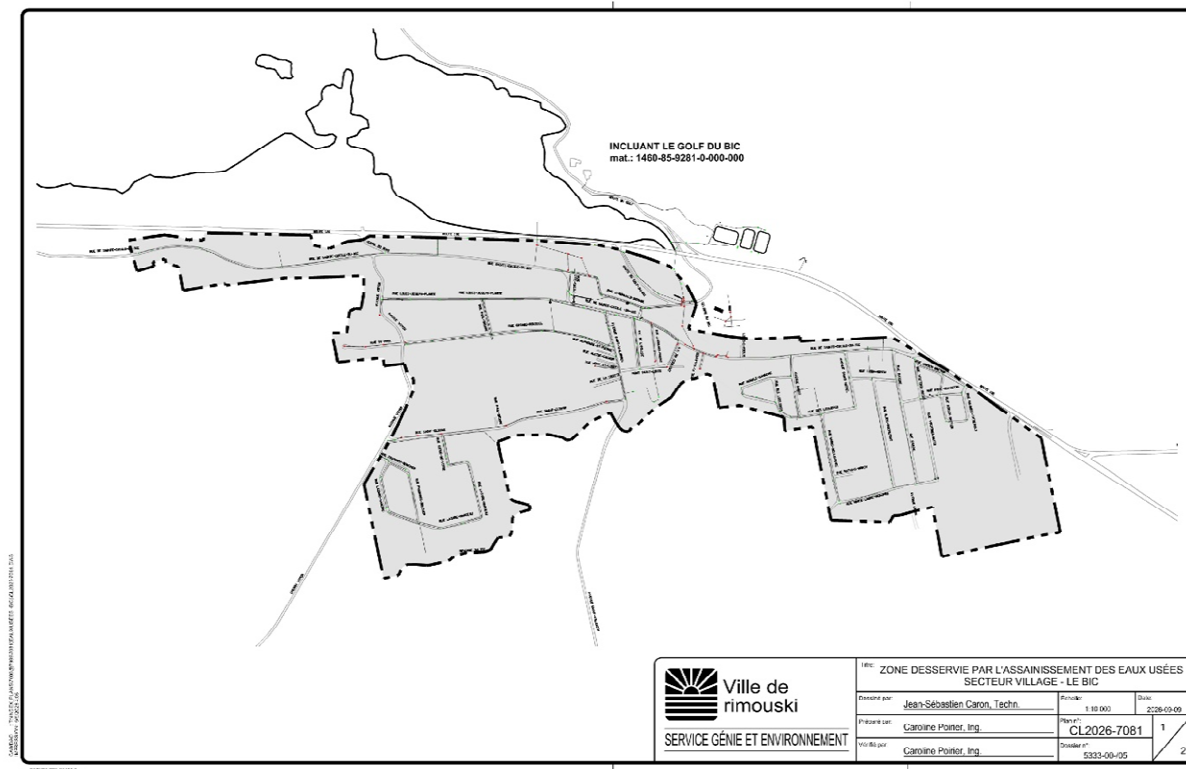
ANNEXE II

(article 4)

BASSIN DE TAXATION - SECTEUR LE BIC (page 1 de 2)

Le bassin de taxation est délimité par les immeubles imposables desservis, inclus dans les zones montrées aux croquis suivants.

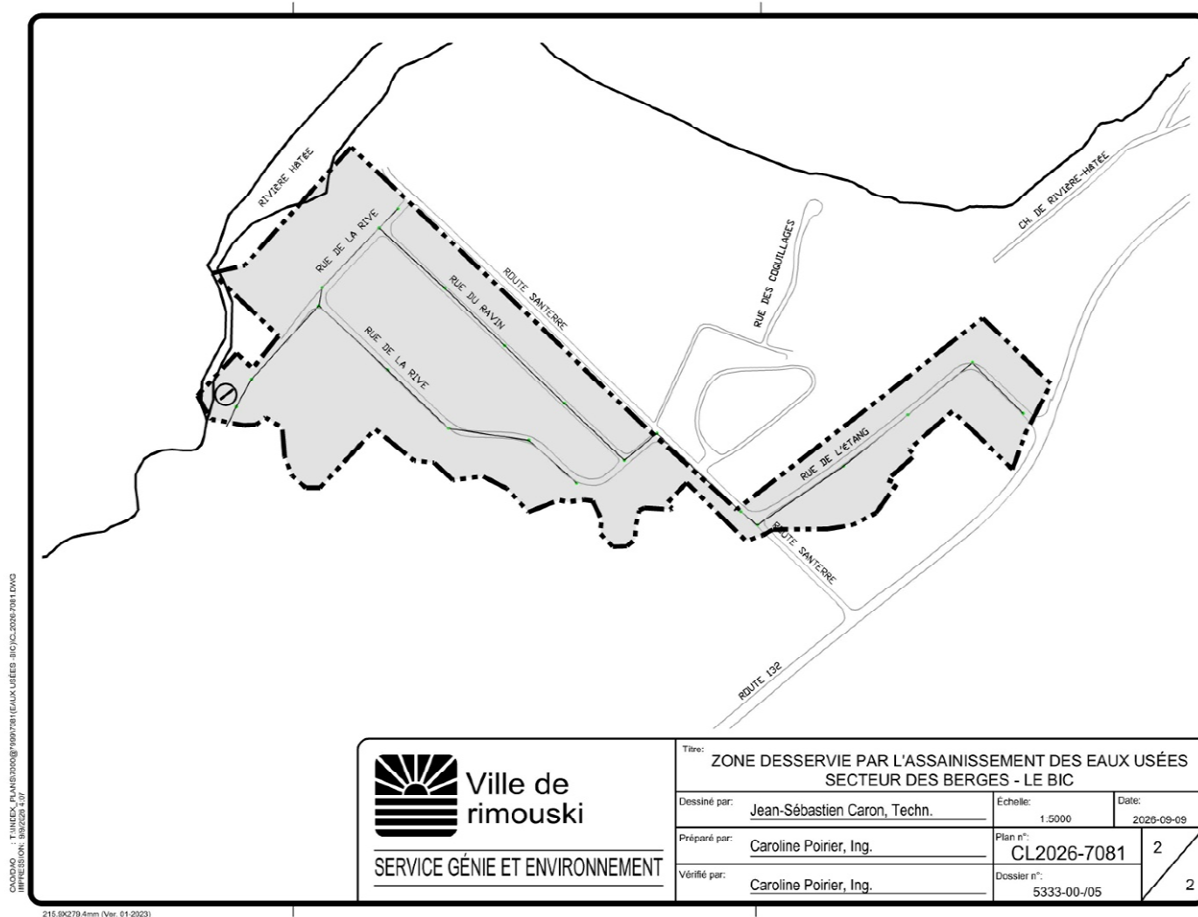
Croquis A du bassin de taxation – Secteur Village



(article 4)

BASSIN DE TAXATION - SECTEUR LE BIC (page 2 de 2)

Croquis B du bassin de taxation – Secteur Berges



AVIS DE MOTION

Avis de motion est donné par le conseil... qu'à une séance ultérieure de ce conseil, il sera soumis pour adoption un règlement décrétant une dépense de 938 000 \$ et un emprunt de 938 000 \$, afin de réaliser l'ajout d'équipements de déphosphatation aux étangs aérés de Bic (Village) et Bic (Berges).

Dépôt par un membre du conseil d'un projet de règlement. Le membre du conseil explique brièvement l'objet, la portée du règlement et, si celui-ci entraîne une dépense, le mode de financement, de paiement ou de remboursement de celle-ci.



VILLE DE RIMOUSKI

Conseil de la ville

Mandat : 2025-2029

RÈGLEMENT 26-XXX

**RÈGLEMENT ÉTABLISSANT UN PROGRAMME DE REVITALISATION
VISANT À FAVORISER LA CRÉATION DE LOGEMENTS LOCATIFS DANS
CERTAINS IMMEUBLES PATRIMONIAUX SITUÉS DANS LE CENTRE-VILLE
ÉLARGI**

PROJET

Projet de règlement déposé le :	xxxx
Avis de motion donné le :	xxxx
Adopté le :	xxxx
Approbation de la MRC le :	xxxx
Approbation du MAMH le :	xxxx
En vigueur le :	xxxx

NOTES EXPLICATIVES

Ce règlement a pour objet d'instaurer un programme de revitalisation visant à favoriser la création de logements locatifs dans certains immeubles patrimoniaux situés dans le centre-ville élargi. À cette fin, il permet à la Ville d'accorder une aide financière afin de soutenir la réalisation de projets admissibles.

À cette fin, le règlement détermine les immeubles et les projets admissibles au programme, les situations exclues de celui-ci, les formes d'aide financière pouvant être accordées ainsi que les conditions applicables à l'octroi de cette aide.

Le règlement établit également la procédure applicable à une demande d'aide financière, les obligations des bénéficiaires ainsi que les mesures administratives et pénales visant à en assurer le respect.

Enfin, la mise en œuvre du programme est susceptible d'entraîner des dépenses pour la Ville lorsqu'une convention d'aide financière est conclue avec un bénéficiaire. En l'absence d'une telle convention ou de l'octroi d'une aide financière, aucune dépense n'est engagée en vertu du présent règlement. Les dépenses découlant de l'application du programme seront financées à même l'exercice financier en cours.

RÈGLEMENT 26-XXX

RÈGLEMENT ÉTABLISSANT UN PROGRAMME DE REVITALISATION VISANT À FAVORISER LA CRÉATION DE LOGEMENTS LOCATIFS DANS CERTAINS IMMEUBLES PATRIMONIAUX SITUÉS DANS LE CENTRE-VILLE ÉLARGI

Considérant que l'article 87 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (chapitre A-19.1) permet à une municipalité locale d'adopter, par règlement, un programme de revitalisation à l'égard de tout ou partie de son territoire;

Considérant que le Plan d'urbanisme (R.V.R. 819-2014) comporte, dans ses objectifs, la mise en valeur et la restauration du patrimoine bâti par l'adoption d'un programme d'incitatifs financiers;

Considérant qu'un inventaire des immeubles construits avant 1940 a été réalisé conformément à l'article 120 de la Loi sur le patrimoine culturel (chapitre P-9.002) et que le conseil souhaite favoriser la revitalisation de certains immeubles qui y sont inscrits;

Considérant que le conseil municipal estime opportun d'instaurer un programme d'aide financière afin de favoriser la création de logements locatifs et la mise en valeur du patrimoine bâti;

LE CONSEIL MUNICIPAL DÉCRÈTE CE QUI SUIT :

SECTION I

DISPOSITIONS PRÉLIMINAIRES

1. Le présent règlement instaure un programme de revitalisation visant à favoriser la création d'au moins 16 logements locatifs dans certains immeubles patrimoniaux situés dans le centre-ville élargi (ci-après désigné le « Programme ») et en détermine les modalités d'application.

2. Le Programme permet à la Ville de Rimouski (ci-après désignée la « Ville ») d'accorder une aide financière pour la réalisation d'un projet admissible.

3. Dans le présent règlement, on entend par:

« bénéficiaire » propriétaire d'un immeuble ayant fait l'objet d'une aide financière dans le cadre du Programme;

« centre-ville élargi » le territoire délimité au tableau 3A de l'annexe I et représenté au plan 3A de l'annexe II;

« fins touristiques » une utilisation établissement, tel qu'un appartement, une maison, un chalet ou un autre immeuble meublé pour offrir de l'hébergement en autocuisine, à l'exclusion d'un établissement de résidence principale. Au sens de la présente définition, « établissement de résidence principale » s'entend d'un établissement où est offert, au moyen d'une seule réservation, de l'hébergement dans la résidence principale de l'exploitant à une personne ou à un seul groupe de personnes à la fois, sans qu'un repas soit servi sur place;

« immeuble » un lot ou groupe de lots, possédé ou occupé sur le territoire rimouskois par une ou plusieurs personnes conjointement, comprenant les bâtiments et les améliorations qui s'y trouvent et qui constituent une seule unité d'évaluation au sens de la Loi sur la fiscalité municipale (chapitre F-2.1);

« logement » une pièce ou une suite de pièces aménagée dans un bâtiment principal ou une partie de celui-ci, pourvue d'équipements de cuisine, d'une salle de bain comprenant une toilette, un lavabo et un bain ou une douche, ainsi que d'installations de chauffage, et destinée à servir de domicile à une ou plusieurs personnes.

SECTION II

ADMISSIBILITÉ AU PROGRAMME ET FORMES D'AIDE FINANCIÈRE

4. Est admissible au Programme un projet qui remplit les conditions suivantes :

1° il concerne des travaux réalisés sur un bâtiment principal qui :

- a) est situé dans les limites du centre-ville élargi;
- b) est inscrit à l'inventaire du patrimoine bâti traditionnel rimouskois adopté conformément à l'article 120 de la Loi sur le patrimoine culturel (chapitre P-9.002);
- c) est conforme à la réglementation d'urbanisme;

2° il fait l'objet d'un permis de construction délivré par la Ville après le 21 septembre 2026;

3° il prévoit la création d'au moins 16 nouveaux logements à vocation locative, notamment par l'agrandissement, la rénovation ou la reconversion du bâtiment.

Pour l'application du présent article, un bâtiment principal est un bâtiment occupé par un ou plusieurs usages principaux ou complémentaires au sens du Règlement de zonage (R.V.R. 820-2014).

5. N'est pas admissible au Programme un projet qui concerne un immeuble :

- 1° situé dans une zone assujettie à une côte de crue de récurrence de 20 ans au sens de l'annexe D du Règlement de zonage (R.V.R. 820-2014);
- 2° situé à l'intérieur de la frange côtière de l'estuaire du Saint-Laurent assujettie aux dispositions de la section III du chapitre 14 du Règlement de zonage (R.V.R. 820-2014);
- 3° qui est ou sera une résidence privée pour aînés (RPA), une ressource intermédiaire (RI) ou une ressource de type familial (RTF) au sens de la Loi sur la gouvernance du système de santé et de services sociaux (chapitre G-1.021) ou de la Loi sur les services de santé et les services sociaux pour les Inuit et les Naskapis (chapitre S-4.2);
- 4° appartenant à un organisme public au sens du premier alinéa de l'article 3 de la Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels (chapitre A-2.1);
- 5° appartenant à une personne morale à but non lucratif titulaire d'un permis, permettant de tenir un établissement d'enseignement privé délivré en vertu de la Loi sur l'enseignement privé (chapitre E-9.1);
- 6° servant de résidence pour étudiantes et étudiants, financés en tout ou en partie par le réseau de l'Éducation, notamment un ministère, une université ou un collège;
- 7° faisant l'objet de procédures judiciaires relatives au titre de propriété, telles qu'une demande en passation de titre;
- 8° qui est ou sera loué en tout ou en partie à des fins touristiques.

N'est également pas admissible au Programme un projet :

- 1° qui bénéficie d'une aide financière accordée en vertu d'un autre programme de la Ville pour les mêmes travaux;
- 2° dont le bénéficiaire a une créance échue et impayée envers la Ville.

6. Le conseil municipal peut, par résolution, accorder une aide financière pour la réalisation d'un projet admissible et en déterminer le montant, la forme et les modalités.

L'aide financière peut prendre une ou plusieurs des formes suivantes :

- 1° une contribution monétaire;
- 2° un crédit de taxes foncières;
- 3° la vente d'un immeuble appartenant à la Ville à un prix inférieur à sa juste valeur marchande;
- 4° la réalisation, sans frais ou à frais réduits, de travaux municipaux relatifs à la desserte de l'immeuble par les réseaux d'aqueduc, d'égout sanitaire ou d'égout pluvial.

L'aide financière et ses modalités doivent être stipulées dans une convention conclue entre la Ville et le bénéficiaire. La durée de l'aide ne peut excéder dix ans.

SECTION III

DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE

7. Une demande d'aide financière doit être déposée au Service urbanisme, permis et inspection au moyen du formulaire prescrit, dûment rempli et signé.

8. La demande doit comprendre les renseignements et documents suivants :

1° un plan détaillé des travaux projetés comprenant une description de l'immeuble et des servitudes qui le grèvent, préparé par un professionnel habilité par la loi à le faire

2° le ou les usages actuels exercés dans l'immeuble;

3° une estimation détaillée du coût des travaux projetés;

4° la date prévue de début et de fin des travaux projetés;

5° une copie de la demande de permis de construction déposée auprès du Service urbanisme, permis et inspection de la Ville;

6° lorsque le demandeur n'est pas propriétaire de l'immeuble visé par la demande, un document établissant qu'il est dûment autorisé à présenter celle-ci par le propriétaire ou par l'autorité compétente selon le régime de propriété applicable;

7° lorsque l'immeuble est détenu en copropriété, la demande doit être accompagnée d'une résolution, d'une autorisation ou de tout autre document établissant que le requérant est dûment autorisé à agir au nom des copropriétaires ou du syndicat de copropriété, selon le cas.

Un document déjà transmis à la Ville dans le cadre d'une demande de permis est réputé avoir été produit avec la demande d'aide financière.

SECTION IV

OBLIGATIONS DU BÉNÉFICIAIRE

9. Le bénéficiaire doit :

1° obtenir tous les permis et autorisations requis pour ses travaux, suivant les lois et règlements applicables;

2° ne pas avoir de créances impayées à l'endroit de la Ville, notamment une taxe ou un tarif;

3° respecter les modalités prévues à la convention d'aide financière;

4° conserver, conformément à la période minimale prescrite dans la convention d'aide financière, la vocation locative et résidentielle d'un logement visé par l'aide, laquelle vocation exclut la location à des fins touristiques;

10. Lorsqu'un bénéficiaire contrevient à une obligation prévue à l'article 9, la Ville peut exercer séparément ou cumulativement les mesures suivantes :

- 1° mettre fin à l'aide financière;
- 2° exiger le remboursement de la totalité ou d'une partie de l'aide financière;
- 3° exercer toute autre mesure ou garantie prévue dans la convention d'aide financière.

Avant d'exercer une mesure, la Ville transmet au bénéficiaire un avis écrit conformément aux modalités prévues à la convention d'aide financière. L'avis indique notamment le défaut reproché, la mesure envisagée et, le cas échéant, le délai accordé pour remédier au défaut.

SECTION V

DISPOSITIONS ADMINISTRATIVES, PÉNALES ET FINALES

11. Les titulaires des postes suivants, ou toute personne exerçant les mêmes fonctions sous un autre titre d'emploi, sont responsables de l'application du présent règlement et peuvent donc agir, pour et au nom de la Ville :

- 1° directrice ou directeur du Service Urbanisme, permis et inspection;
- 2° cheffe ou chef de division – Permis et inspection;
- 3° cheffe ou chef de division – Urbanisme;
- 4° inspectrice ou inspecteur en bâtiment commercial;
- 5° directrice ou directeur du Service des Ressources financières;
- 6° cheffe ou chef de division – Revenus;
- 7° coordonnatrice ou coordonnateur à l'évaluation et à la taxation.

12. Une personne responsable de l'application du présent règlement peut, dans le cadre de ses attributions :

- 1° exiger tout renseignement ou document nécessaire pour vérifier l'admissibilité d'un projet ou le respect d'une obligation prévue au présent règlement ou dans une convention d'aide financière;
- 2° effectuer toute vérification nécessaire à l'application du présent règlement;
- 3° transmettre tout avis requis par le présent règlement;
- 4° intenter, au nom de la Ville, une poursuite pénale pour les infractions aux dispositions du présent règlement;
- 5° exercer tout autre pouvoir qui lui est expressément confié par le présent règlement.

13. Le bénéficiaire qui fait défaut de maintenir la vocation locative et résidentielle d'un logement, laquelle vocation exclut la location à des fins touristiques pendant la période minimale prévue à la convention d'aide financière applicable est passible d'une amende de 1 000 \$, s'il s'agit d'une personne physique, et de 2 000 \$, dans les autres cas.

Ces montants sont portés au double en cas de récidive.

Si l'infraction est continue, elle constitue jour après jour une infraction distincte et séparée et l'amende peut être imposée pour chaque jour durant lequel perdure cette infraction.

14. Est passible d'une amende de 1 000 \$, s'il s'agit d'une personne physique, et de 2 000 \$ dans les autres cas, quiconque entrave l'action d'une personne responsable de l'application du présent règlement, notamment :

1° en lui faisant une déclaration fausse ou trompeuse ou en lui dissimulant un renseignement pertinent;

2° en refusant ou en négligeant de lui fournir un renseignement ou un document qu'elle peut exiger en vertu du présent règlement;

3° en lui refusant l'accès à un lieu qu'elle peut visiter en vertu du présent règlement.

Ces montants sont portés au double en cas de récidive.

15. Celui qui, par une action ou omission, aide une personne à commettre une infraction aux dispositions du présent règlement ou qui conseille à une personne de la commettre, l'y encourage ou l'y incite est partie à l'infraction et est passible de la peine prévue pour cette infraction.

16. Dans toute poursuite relative à une infraction aux dispositions du présent règlement, il suffit, pour prouver l'infraction, d'établir qu'elle a été commise par un agent, un mandataire ou un employé de l'accusé.

17. L'administrateur ou le dirigeant d'une personne morale ayant commis une infraction aux dispositions du présent règlement est passible de la peine prévue pour cette infraction lorsqu'il autorise, acquiesce ou néglige de prendre les mesures nécessaires pour l'empêcher.

18. Le présent règlement entre en vigueur conformément à la loi.

(S) Guy Caron
Maire

COPIE CONFORME

(S) Julien Rochefort-Girard
Greffier

Greffier ou
Assistante-greffière

ANNEXE I

(Article 3)

Tableau 3A (faisant partie intégrante de l'article 3)

Tableau 3A – Secteur du centre-ville élargi	
Limite	Délimitation
Nord	Boulevard René-Lepage Est Boulevard René-Lepage ouest Rue Moreault (du 326 rue Saint-Germain Est à la rue Talbot)
Ouest	Boulevard de la Rivière (du boulevard René-Lepage ouest à la rue Saint-Jean-Baptiste Ouest) Avenue Sirois (de la rue Saint-Jean-Baptiste Ouest à la 2 ^e Rue Ouest)
Sud	Rue Saint-Jean-Baptiste Ouest (du boulevard de la Rivière à la rue Sirois) 2 ^e Rue Ouest (de l'avenue Sirois à l'avenue de la Cathédrale) 2 ^e Rue Est (de l'avenue de la Cathédrale à l'avenue Belzile) Rue Saint-Pierre (de l'avenue Belzile à la rue Léonard) Rue Taché (de la rue Léonard à la rue Talbot)
Est	Accès au boulevard René-Lepage Est à partir de la rue Saint-Germain Est (accès voisin du 326 rue Saint-Germain Est) Rue Talbot (de la rue Moreault à la rue Taché) Rue Léonard (de la rue Taché à la rue Saint-Pierre) Avenue Belzile (de la rue Saint-Pierre à la 2 ^e Rue Est)

ANNEXE II

(Article 3)

Plan 3A (faisant partie intégrante de l'article 3)

Plan 3A – Secteur du centre-ville élargi



AVIS DE MOTION

Avis de motion est donné par l. conseil... qu'à une séance ultérieure de ce conseil, il sera soumis pour adoption un règlement établissant un programme de revitalisation visant à favoriser la création de logements locatifs dans certains immeubles patrimoniaux situés dans le centre-ville élargi.



VILLE DE RIMOUSKI

Conseil de la ville

Mandat : 2025-2029

RÈGLEMENT 26-XXX

RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE, AFIN D'AUTORISER LA MIXITÉ DES USAGES ENTRE LES CLASSES D'USAGES « COMMERCE LOURD (C6) », « INDUSTRIE LÉGÈRE (I2) » ET « INDUSTRIE LOURDE (I3) » À L'INTÉRIEUR DU PÉRIMÈTRE D'URBANISATION

PROJET

Premier projet de règlement adopté le : 2026-08-24

Avis de motion donné le : 2026-08-24

Second projet adopté le : xxxx

Adopté le : xxxx

Approbation de la MRC le : xxxx

En vigueur le : xxxx

NOTES EXPLICATIVES

Ce règlement modifie le Règlement de zonage, afin d'autoriser la mixité des usages entre les classes d'usages « Commerce lourd (C6) », « Industrie légère (I2) » et « Industrie lourde (I3) » à l'intérieur du périmètre d'urbanisation;

À cet effet, le règlement vient autoriser la cohabitation des usages mentionnés précédemment au sein d'un même bâtiment principal, et ce, seulement dans les zones situées à l'intérieur du périmètre d'urbanisation;

Enfin, le règlement n'entraîne aucune dépense pour l'administration municipale.

RÈGLEMENT MODIFIÉ PAR CE RÈGLEMENT :

- Règlement de zonage (R.V.R 820-2014).

RÈGLEMENT 26-XXX

RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE, AFIN D'AUTORISER LA MIXITÉ DES USAGES ENTRE LES CLASSES D'USAGES « COMMERCE LOURD (C6) », « INDUSTRIE LÉGÈRE (I2) » ET « INDUSTRIE LOURDE (I3) » À L'INTÉRIEUR DU PÉRIMÈTRE D'URBANISATION

Considérant que, le 3 mars 2014, le conseil municipal de la Ville de Rimouski a adopté le Règlement de zonage (R.V.R 820-2014);

Considérant que la mixité des usages entre les classes d'usages « Commerce lourd (C6) », « Industrie légère (I2) » et « Industrie lourde (I3) » n'est pas autorisée dans ce règlement;

Considérant les similitudes entre ces classes d'usages, notamment en termes de nuisances et de besoins;

Considérant que, le 3 mars 2014, le conseil municipal a adopté le Plan d'urbanisme (R.V.R. 819-2014), lequel contient une orientation spécifique sur les activités industrielles ainsi qu'un objectif sur la consolidation des activités industrielles sur le territoire et leur répartition spatiale plus efficace;

Considérant que la mixité des usages favorise une utilisation optimale du sol et contribue, par le fait même, à freiner l'étalement urbain;

Considérant que, le 25 novembre 2009, le conseil des maires de la MRC de Rimouski-Neigette a adopté le Schéma d'aménagement et de développement révisé (Règlement 11-09);

Considérant que la mixité des usages n'est pas autorisée dans les zones situées hors des périmètres d'urbanisation, et ce, conformément à la section 12.2.2 du chapitre 12 de ce même règlement;

Considérant que conformément aux dispositions prévues au 1^{er} paragraphe du 2^e alinéa de l'article 123 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (chapitre A-19.1), ce règlement est susceptible d'approbation référendaire, car il concerne des dispositions prévues au 1^{er}, 3^e, 22^e et 23^e paragraphe de l'article 113 de cette même loi;

LE CONSEIL MUNICIPAL DÉCRÈTE CE QUI SUIT :

1. Le Règlement de zonage (R.V.R. 820-2014) est modifié par l'insertion, après l'article 104, du suivant :

« **104.1** À condition que les usages principaux soient autorisés dans la zone concernée et que cette zone se situe à l'intérieur du périmètre d'urbanisation, un bâtiment principal peut être occupé par plus d'un des usages principaux suivants :

- 1° Un usage appartenant à la classe d'usages commerce lourd (C6);
- 2° Un usage appartenant à la classe d'usages industrie légère (I2);
- 3° Un usage appartenant à la classe d'usages industrie lourde (I3). ».

2. Le présent règlement entre en vigueur conformément à la loi.

(S) Guy Caron
Maire

COPIE CONFORME

(S) Julien Rochefort-Girard
Greffier

Greffier ou
Assistante-greffière

AVIS DE MOTION

Avis de motion est donné par monsieur le conseiller Dave Dumas qu'à une séance ultérieure de ce conseil, il sera soumis pour adoption un règlement modifiant le Règlement de zonage, afin d'autoriser la mixité des usages entre les classes d'usages « Commerce lourd (C6) », « Industrie légère (I2) » et « Industrie lourde (I3) » à l'intérieur du périmètre d'urbanisation.

Ville de Rimouski
Liste des contrats et dépenses effectués par l'administration municipale
Du 29 juin au 31 août 2026

DIRECTEUR GÉNÉRAL (75 000 \$)						
Marco Desbiens						
Fournisseur	Approbation	Numéro	Description	Montant initial	Montant	
0007697 - Cain Lamarre S.E.N.C.R.L. / Avocats	2026/07/16	13781	AJ - Serv. Prof. (Avocat) - Représentation devant la Cour municipale - ajout	18 262.43 \$	27 056.21	\$
0022090 - Delegatus Services juridiques inc.	2026/07/16	13859	AJ - Serv. Prof. (Avocat) - Soutien juridique - Projet stade Multisport - ajout	22 828.04 \$	3 995.96	\$
0019764 - 9346-0392 Québec inc. (DesignGo Impression)	2026/07/21	14239	COMM- Serv. Prof. (Graphiste) - Conception et imp. - Guide touristique 2026 - ajout	24 735.05 \$	1 566.41	\$
0009287 - Librairie L'Alphabet	2026/07/10	14617	LCVC - Achat de livres (2026-05-29)		6 098.74	\$
0005789 - Librairie Boutique Vénus Inc.	2026/07/10	14646	LCVC - Achat de livres (2026-06-09)		4 956.35	\$
0017445 - Métal Pless inc	2026/07/10	14662	TP - Achat d'une (1) gratte à neige		50 693.21	\$
0018936 - Vitrerie du bas du Fleuve 2016 inc.	2026/07/10	14671	LCVC - Achat de baies vitrées en verre trempé		4 948.70	\$
0022355 - Forages Boissonneault inc.	2026/07/10	14692	GE - Serv. Prof. - Forages et caractérisation hydrologique - LES/DMS		59 445.76	\$
0022317 - Awono Vincent de Paul	2026/07/10	14572	RH - Serv. Prof. - Audit en santé et sécurité (SST)		15 223.19	\$
0021434 - Gestion Roger Fradette inc.	2026/07/10	14609	GE - Serv. Prof. - Expert-conseil en architecture - Construction multisports		41 910.00	\$
0021866 - 9383-4034 Québec inc. (9 resto déjeuner)	2026/07/20	14726	DG - Repas - Soirée reconnaissance		7 911.29	\$
0019884 - 9431-4499 Québec inc. (Excavation Robert Fournier)	2026/07/20	14727	TP - Location de machinerie lourde - Pelle		5 447.54	\$
0021889 - Arsenal Média inc.	2026/07/20	14728	COMM - Campagne publicitaire - Environnement - Baril de pluie, RDD,		2 529.15	\$
0011134 - Carrefour du Camion Rimouski	2026/07/20	14731	TP - Réparation mécanique de l'unité #3594		3 943.02	\$
0020349 - Équipement Belzile inc. (Dickner)	2026/07/20	14732	TP - Location d'un rouleau compacteur 84"		6 506.28	\$
0019999 - LocaFlex Lévesque inc.	2026/07/20	14733	TP - Location d'un rouleau BOMAG 84"		2 506.73	\$
0019884 - 9431-4499 Québec inc. (Excavation Robert Fournier)	2026/07/20	14734	TP - Location machinerie lourde - Pelle		8 997.44	\$
0006509 - Transporteurs en Vrac de Rimouski Inc.	2026/07/20	14735	TP - Service de camionnage pour transport d'agrégats 15 juin, 29 au 3 juil.		17 714.71	\$
0012305 - Sani-Manic Inc.	2026/07/20	14736	TP - Location machinerie lourde - Pompage		2 680.33	\$
0015011 - Fédération Québécoise des Municipalités	2026/07/20	14752	DG - Cotisation 2026		14 605.44	\$
0022072 - Les mauvais Garçons inc.	2026/07/20	14753	COMM - Serv. Prof. - Stratégie de contenu numérique		3 149.62	\$
0019919 - Laboratoire d'Expertises de Rivière-du-Loup inc. (LER)	2026/07/20	14756	GE - Serv. Prof. (Lab) - Technicien surveillance travaux de pavage - 2026		40 866.38	\$
0010563 - 9206-7206 Québec inc. (Les Services DED)	2026/07/20	12928	TP- Service d'entretien et de conciergerie - Bibliothèque de Pointe-au-Père		6 888.17	\$
0020038 - L'Atelier Urbain inc.	2026/07/20	14712	UPI - Serv. Prof. - Expert-conseil en mobilité durable - Plan d'urbanisme		10 724.28	\$
0019919 - Laboratoire d'Expertises de Rivière-du-Loup inc. (LER)	2026/07/20	14746	GE-Serv. Prof. (Lab)-Suivi de la qualité de l'eau souterraine- Rimouski-Est		52 968.28	\$
0009311 - École Nationale des Pompiers du Québec	2026/07/20	14751	SI - Formation accréditée des pompiers 2026-2027		36 525.31	\$
0009287 - Librairie L'Alphabet	2026/07/22	14738	LCVC - Achat de livres (2026-06-11)		4 123.69	\$
0009287 - Librairie L'Alphabet	2026/07/22	14739	LCVC - Achat de livres (2026-06-26)		7 262.90	\$
0005789 - Librairie Boutique Vénus Inc.	2026/07/22	14740	LCVC - Achat de livres (2026-06-22/2026-06-29)		4 637.40	\$
0009287 - Librairie L'Alphabet	2026/07/22	14741	LCVC - Achat de livres (2026-07-10)		2 818.63	\$
0020563 - Kanatrac	2026/07/22	14743	TP - Achat de pièces pour l'unité #3415		2 846.70	\$
0009295 - PG Solutions inc.	2026/07/22	14744	TI - Achat - Aurora - Implantation et formation		6 036.78	\$
0011026 - Logiciels Sport Plus Inc.	2026/07/22	14745	TI - Renouvellement frais d'utilisation - Logiciel Sport-Plus		17 526.20	\$
0011459 - Service National des sauveteurs inc.	2026/07/22	14761	SI - Formation - Instructeur intervenant nautique d'urgence		3 753.39	\$
0019919 - Laboratoire d'Expertises de Rivière-du-Loup inc. (LER)	2026/07/22	14762	GE - Serv. Prof. (Lab.) - Extension services - Rue du Sieur-de-Vitré		52 158.84	\$
0007564 - Englobe Corp.	2026/07/28	14763	GE - Serv. Prof. (Lab) - Travaux de canalisation - Lot 2 896 509		39 270.57	\$
0007408 - 9092-1537 Québec Inc. (Sports Experts 775)	2026/07/30	14797	SI - Achat de botte de randonnée pour sauvetage		3 002.50	\$
0021129 - Stratégie organisation méthode som inc.	2026/07/30	14785	COMM - Serv. Prof. - Mandat de sondage de satisfaction		15 916.12	\$
0022371 - Bertholet inc.	2026/07/31	14791	DG - Formation - Développer l'engagement des équipes - Gestionnaires		3 674.56	\$
				Total: Marco Desbiens	602 886.78	\$
DIRECT. GÉN. ADJ. (50 000 \$)						
Pascale Rioux						
Fournisseur	Approbation	Numéro	Description	Montant initial	Montant	
0012802 - Morency Société D'Avocats	2026/08/06	14782	AJ - Serv. Prof. (Avocat) - Mandat d'accompagnement structure adm. - LES		7 179.40	\$
0022128 - Julie Perreault Consultante inc.	2026/08/31	13945	AJ-Serv. Prof. (Notaire) - Concours d'architecture - P. Anciens-	15 748.12 \$	2 755.92	\$
0017821 - Groupe Ancora - Mario Levesque	2026/08/05	14520	LCVC - Formation - Communiquer pour mieux coopérer - ajout	3 600.00 \$	3 200.00	\$
0006261 - MRC de Rimouski-Neigette	2026/07/08	14675	SI - Formation - Inspection visuelle cylindres		3 307.11	\$
0021889 - Arsenal Média inc.	2026/07/08	14682	COMM - Campagne publicitaire - Promotion de la programmation estivale 2026		2 529.15	\$
				Total: Pascale Rioux	18 971.58	\$

Patrick Caron

Fournisseur	Approbation	Numéro	Description	Montant initial	Montant
0019004 - Aquatechno Spécialistes Aquatiques inc.	2026/07/01	14673	TP- Achat de pièces pour piscines		9 906.19 \$
0008261 - Everest Automation inc.	2026/08/04	14803	TP - Achat d'un transmetteur de débit		2 076.65 \$
0011120 - DM Valve et Contrôles Inc.	2026/08/06	14806	TP - Achat d'une (1) carte électronique actuateur vanne évacuation d'air		3 018.39 \$
0007836 - Endress + Hauser Ltée	2026/08/06	14807	TP - Achat de trois (3) sondes piézométriques		6 023.10 \$
0019884 - 9431-4499 Québec inc. (Excavation Robert Fournier)	2026/08/13	14815	TP - Location de machinerie lourde		5 391.10 \$
0020614 - Gestion Pijomin inc.	2026/08/13	14816	TP - Achat d'une pesée pour la niveleuse #3794		2 099.75 \$
0019884 - 9431-4499 Québec inc. (Excavation Robert Fournier)	2026/08/13	14818	TP - Location machinerie lourde		6 708.72 \$
0019837 - ADB Safegate Canada inc.	2026/08/13	14821	TP - Achat de lampes 45w et 100w - piste aéroport		5 657.04 \$
0020349 - Équipement Belzile inc. (Dickner)	2026/08/13	14822	TP- Location de clôture pour terrain tennis Nazareth		2 218.38 \$
0006509 - Transporteurs en Vrac de Rimouski Inc.	2026/08/13	14824	TP - Service de transport d'agrégat		7 731.76 \$
0011134 - Carrefour du Camion Rimouski	2026/08/13	14827	TP - Réparation mécanique de l'unité #3549		3 570.03 \$
0006184 - 9247-8908 Québec inc. (Fix Auto Rimouski)	2026/08/13	14828	TP - Repeindre divers endroits de l'unité #3693		4 343.14 \$
0019976 - Magnus 1946 Produits Chimiques Ltée.	2026/08/19	14835	TP- Produits chimiques pour tour d'eau		3 353.23 \$
0007367 - BMR-BGB Rimouski - Unoria Coopérative	2026/07/21	14492	TP - Achat d'accessoires pour balai Eddy Net - ajout	3 783.47 \$	1 606.96 \$
0014954 - Groupe Voyer Inc.	2026/08/13	14830	TP-AQ EG- Achat de 2 démarreurs progressifs		2 149.99 \$
0012396 - Équipements Plannord Ltée	2026/08/14	14831	TP - Achat de pièces pour l'unité #3725		4 460.45 \$
0008332 - Soudure J.M. Chantal Inc.	2026/08/14	14832	TP - Achat d'un cylindre de câble pour l'unité #4513		4 381.08 \$
0022217 - Les Entreprises Douglas Powertech inc.	2026/08/14	14833	TP - Achat de pièces pour l'unité #30027		2 165.80 \$
0008601 - Ascenseurs TK (Canada) Limitée	2026/08/14	14834	TP - Remplacement du câble mobile existant ascenseur - Hôtel de ville		3 727.05 \$
0011165 - Matériaux Paysagers Savaria Ltée	2026/08/19	14837	TP - Achat de sable lavé et tamisé - Terreautage terrains sportifs		13 109.48 \$
0016164 - 2321-2392 Québec inc. - Pépinières Y. Yvon Auclair &	2026/08/19	14838	TP - Achat d'arbres résidentiels - 2026		18 395.35 \$
0021137 - Les Jardins Michel Corbeil inc.	2026/08/19	14841	TP - Achat de vivaces et arbustes - Automne 2026		13 879.35 \$
0012365 - Puribec Inc.	2026/08/19	14843	TP - Achat d'un adoucisseur d'eau commercial - Caserne 63		12 372.77 \$
0019226 - Cimco Réfrigération	2026/08/21	14846	TP - Service de frigoriste - Système de réfrigération - Pavillon polyvalent		7 482.31 \$
0019976 - Magnus 1946 Produits Chimiques Ltée.	2026/08/21	14836	TP - Programme de traitement d'eau 2026 - Complexe sportif et Colisée		5 872.31 \$
0015371 - Groupe JLD Lague	2026/08/26	14856	TP - Achat d'un PTO complet pour l'unité #3538		5 196.19 \$
0012699 - La Serrutech Rimouski	2026/08/27	14839	TP - Achat de serrures à levier Schlage ND ATH 626		9 015.40 \$
0021766 - Ruest - Service de grues inc.	2026/08/27	14872	TP - Location grue télescopique sur camion 45T - Marina		4 050.00 \$
0020349 - Équipement Belzile inc. (Dickner)	2026/08/27	14878	TP - Achat d'outillages - Entretien des égouts		14 762.09 \$
0020263 - Étançonnement Québec	2026/08/31	14869	TP - Achat de passerelles en aluminium pour excavation		14 734.97 \$
0019279 - Brandt Tractor Ltd.	2026/08/31	14887	TP - Réparation mécanique de l'unité #3414		3 193.24 \$
0015371 - Groupe JLD Lague	2026/08/31	14888	TP - Achat de pièces pour l'unité #3553		2 731.48 \$
0010558 - 9183-9530 Québec inc. (Pièces D'Autos Sélect)	2026/08/31	14889	TP - Achat d'huile hydraulique pour l'unité #4514		4 014.09 \$
0018162 - Usinage Mobile Lambert inc.	2026/08/31	14890	TP - Fabrication de 150 palettes d'usure		3 504.83 \$
0007187 - Emco Corporation	2026/08/31	14891	TP - Achat de filtres MERV-8		2 243.79 \$
0019279 - Brandt Tractor Ltd.	2026/08/31	14892	TP - Achat de pièces pour l'unité #4126		2 278.97 \$
0012396 - Équipements Plannord Ltée	2026/08/31	14893	TP - Achat de pièces pour l'unité #3738		10 450.58 \$
0021989 - Pneus F.M. inc.	2026/08/31	14894	TP - Achat de pneus pour l'unité #3629		2 750.67 \$
0012192 - Outillage Industriel Québec Ltée	2026/08/31	14897	TP - Achat d'un coffre de remplacement		4 139.71 \$

Total: Patrick Caron 234 766.39 \$

Gilbert Cassista

Fournisseur	Approbation	Numéro	Description	Montant initial	Montant
0011380 - Octopus- ITSM.com inc.	2026/07/08	14687	TI - Renouvellement - Octopus		16 529.22 \$
0023000 - Zoho Canada Corporation	2026/07/08	14689	TI - Achat - Frais d'abonnement - Zoho Projects Entreprise		11 923.95 \$
0018849 - 9254-3685 Québec inc. (Blanko)	2026/07/08	14694	TI - Renouvellements hébergement infonuagique et licence portail citoyen		4 068.26 \$
0019930 - Solutions Inibro inc.	2026/07/08	14695	TI - Renouvellement - Système intégré de gestion de bibliothèque		15 409.54 \$

Total: Gilbert Cassista 47 930.97 \$

Niveau - 35 000 \$ (suite)						
Rémi Fiola						
Fournisseur	Approbation	Numéro	Description	Montant initial	Montant	
0009343 - Dévelotech inc.	2026/08/04	14760	TP - Achat de balises cyclo-zone 2026		5 984.28	\$
0007564 - Englobe Corp.	2026/08/19	14801	GE-Serv.Prof.- Réalisation forages et rapp. étude géotechnique - PIIRL 2027		17 192.75	\$
0017569 - Tetra Tech QI inc.	2026/07/28	13930	GE - Serv. Prof. (Ing.) - Étude d'ingénierie - C.C. Curé-Soucy (BIC) - ajout	9 601.10	\$	2 493.45 \$
0009050 - Gagnon Image Inc.	2026/07/09	13903	GE - Achat et installation d'une enseigne lumineuse - Salle de spectacle - ajout	7 845.00	\$	10 630.00 \$
0007289 - WSP Canada inc.	2026/07/08	14674	GE - Serv. Prof. - Étude circulation et sécurité - Père-Nouvel (132/Marconi)			19 737.65 \$
0013340 - Lumen Div. de Sonepar Distribution Inc.	2026/07/14	14711	TP - Achat de luminaires et potences (ajout éclairage 2026)			4 853.19 \$
0020826 - GFL Environmental inc.	2026/07/14	14699	GE - Location de conteneurs à chargement avant - Matières recyclables			31 496.25 \$
0007564 - Englobe Corp.	2026/07/20	14700	GE - Serv. Prof. - Surveillance environ. de travaux - 540 St-Germain Est			32 386.54 \$
0021758 - Terrapex Environnement Ltée	2026/07/20	14747	GE - Serv. Prof. - Réhabilitation de terrains - Rimouski-Est			20 735.03 \$
0007159 - Tessier Récréo-Parc Inc.	2026/07/28	14786	GE - Achat d'une table pique-nique universelle - Centre comm. St-Robert			2 063.69 \$
0018082 - Le Groupe Gesfor, Poirier, Pinchin Inc.	2026/07/28	14779	GE - Serv. Prof. - Experts-conseils en amiante - C.C Curé-Soucy			7 679.11 \$
0009999 - Trafic Innovation inc.	2026/07/30	14787	GE - Achat de trois (3) ensembles de traverses sur appel			18 506.53 \$
0019919 - Laboratoire d'Expertises de Rivière-du-Loup inc. (LER)	2026/08/03	14778	GE - Serv. Prof. (Lab) - Analyses granulométriques et sédimentométriques			6 346.49 \$
Total: Rémi Fiola					180 104.96	\$
Sylvain St-Pierre						
Fournisseur	Approbation	Numéro	Description	Montant initial	Montant	
0011757 - Sécurité Médic Enr.	2026/07/15	13760	INV - Achat de vêtements et équipements de protection - ajout	26 657.46	\$	10 662.98 \$
0006085 - Aon Parizeau Inc.	2026/07/08	14697	RF - Prime d'assurances - Responsabilité des fiduciaires-privé			8 416.98 \$
0012189 - Mallette SENCRL	2026/07/23	14766	RF - Serv. Prof. - Mandat SP3280			6 344.13 \$
Total: Sylvain St-Pierre					25 424.09	\$
Niveau - 15 000 \$						
Luc Babin						
Fournisseur	Approbation	Numéro	Description	Montant initial	Montant	
0012396 - Équipements Plannord Ltée	2026/08/26	14865	INV - Achat de pièces mécaniques			2 466.50 \$
0018164 - Stella-Jones inc.	2026/07/09	14707	INV - Achat de poteau de bois			6 066.07 \$
0007166 - Réal Huot Inc.	2026/07/23	14770	INV - Achat de rehausses de 1" en acier			2 358.80 \$
0012396 - Équipements Plannord Ltée	2026/08/21	14851	INV - Achat de pièces mécaniques			13 541.42 \$
0005640 - Walseley Canada Inc.	2026/08/21	14853	INV - Achat de manchon flexible Robar			4 430.47 \$
0012396 - Équipements Plannord Ltée	2026/08/26	14863	INV - Achat de pièces			3 715.87 \$
0007008 - Maintenance Tremblay Inc.	2026/08/31	14896	RF-AER - Vérification de la calibration des pompes			2 588.56 \$
Total: Luc Babin					35 167.69	\$
Nathalie Boulianne						
Fournisseur	Approbation	Numéro	Description	Montant initial	Montant	
0017198 - Stantec Experts-Conseils Ltée	2026/07/09	14685	GE - Serv. Prof. (Ing) - Accompagnement en chantier - 540 St-Germain Est			4 199.50 \$
Total: Nathalie Boulianne					4 199.50	\$
Sébastien Collin						
Fournisseur	Approbation	Numéro	Description	Montant initial	Montant	
0010149 - Équipements Sanitaires G.G. Ltée	2026/06/30	14672	GE - Location d'une toilette chimique à mobilité réduite - Pavillon PAP - ajout			2 550.50 \$
0007058 - Béton Provincial Ltée	2026/07/09	14688	GE - Achat blocs béton - Stade Multisport			2 551.19 \$
0010149 - Équipements Sanitaires G.G. Ltée	2026/07/09	14703	GE - Location toilettes chimiques - Multisport			6 233.00 \$
0022356 - Système d'information du Bâtiment Devisubox inc.	2026/07/09	14686	GE - Serv. Prof. Suivi photo temps réel et film timelapse HD - Multisport			11 833.20 \$
0007564 - Englobe Corp.	2026/07/09	14702	GE - Serv. Prof. (Ing) -Mandat d'assistance durant les travaux - Multisport			9 150.00 \$
0022360 - DKDI Inc.	2026/08/03	14800	GE - Achat de murs végétaux - Hall d'entrée HV - Ajout 311			6 270.59 \$
0019884 - 9431-4499 Québec inc. (Excavation Robert Fournier)	2026/08/31	14860	GE - Travaux de nivellement granulaire-Bâtiment temporaire Stade multisport			2 681.54 \$
0017569 - Tetra Tech QI inc.	2026/08/31	14861	GE - Serv. Prof. (Ing.)-Étude faisabilité-Bâtiment tempo.- Stade multisport			2 404.74 \$
0018941 - Expertise Sports Design LG inc.	2026/08/31	14862	GE - Serv. Prof. (Archit. pays.) - Réfection des terrains - Tennis Rimouski			2 690.42 \$
0018941 - Expertise Sports Design LG inc.	2026/08/31	14866	GE - Serv. Prof. (Architecte paysagiste)- Mise à niveau bâtiment des Tennis			10 000.00 \$
Total: Sébastien Collin					56 365.18	\$

Niveau - 15 000 \$ (suite)						
Pierre-Luc Deschênes						
	Fournisseur	Approbation	Numéro	Description	Montant initial	Montant
	0007058 - Béton Provincial Ltée	2026/07/09	14408	GE - URGENT - Achat de regards - LES - ajout	6 605.96 \$	1 332.55 \$
	0017198 - Stantec Experts-Conseils Ltée	2026/07/09	13654	GE - Serv. Prof. (Ing) - Réhabilitation 540, rue Saint-Germain - Structure - ajout	3 149.62 \$	1 552.32 \$
	0007176 - 9089-2274 Québec inc. (Les Électriciens Desjardins)	2026/08/12	14805	GE - Branchements électriques pompage temporaire LES		7 912.17 \$
	0019919 - Laboratoire d'Expertises de Rivière-du-Loup inc. (LER)	2026/08/21	14852	GE-Serv.Prof.- Réalisation forages et rapp. étude géotechnique - PIIRL 2027		18 241.58 \$
					Total: Pierre-Luc Deschênes	29 038.62 \$
Karine Desrosiers						
	Fournisseur	Approbation	Numéro	Description	Montant initial	Montant
	0005789 - Librairie Boutique Vénus Inc.	2026/08/20	14814	LCVC-Biblios-Livres 2026-07-28		3 554.13 \$
	0010438 - 9058-6405 Québec inc. Centre Bureautique	2026/08/20	14842	LCVC - Achat d'un (1) copieur avec contrat de service		13 845.75 \$
	0007541 - Société d'agriculture de Rimouski	2026/08/25	14867	LCVC - Entrées - Camps de jour - Exposition agricole		10 464.50 \$
					Total: Karine Desrosiers	27 864.38 \$
Éric Dionne						
	Fournisseur	Approbation	Numéro	Description	Montant initial	Montant
	0007202 - Électro (1983) Inc.	2026/08/25	14610	TP - Travaux de mise à niveau de la sécurité électrique des PLC - ajout	14 575.41 \$	375.28 \$
	0007202 - Électro (1983) Inc.	2026/07/09	14397	TP - Travaux de remplacement de filage pour éclairage - Terrain baseball 3 - ajout	53 423.53 \$	23 924.31 \$
	0020349 - Équipement Belzile inc. (Dickner)	2026/07/08	14446	TP - Location nacelle 126' TB126		11 692.40 \$
	0011735 - L'As du Camion 2000 Inc.	2026/07/08	14676	TP - Réparation mécanique de l'unité #4510		6 129.89 \$
	0022294 - Carrossier ProColor Rimouski Est	2026/07/08	14677	TP - Réparation mécanique de l'unité #3511		5 748.28 \$
	0006509 - Transporteurs en Vrac de Rimouski Inc.	2026/07/08	14678	TP - Service de camionnage pour transport d'agrégats 9 au 11 juin 2026		27 676.29 \$
	0021133 - 9395-9096 Québec inc. (TMS Solution)	2026/07/08	14680	TP - Réparation mécanique de l'unité #3629		2 359.36 \$
	0012396 - Équipements Plannord Ltée	2026/07/08	14683	TP - Achat de pièces pour l'unité #3401		16 069.59 \$
	0019976 - Magnus 1946 Produits Chimiques Ltée.	2026/07/08	14690	TP - Achat de produit chimique pour tour d'eau		4 701.70 \$
	0021437 - Nettoyage Laser MC enr.	2026/07/08	14696	TP - Travaux de décapage de graffitis au laser - Divers bâtiments		4 619.45 \$
	0012516 - Le Groupe Réjean Claveau Ltée	2026/07/15	14654	TP - Location de macherine lourde - Pelle		10 866.20 \$
	0015508 - Location Sauvageau Inc.	2026/07/15	14709	TP - Location d'une camionnette		5 190.58 \$
	0007058 - Béton Provincial Ltée	2026/07/15	14715	TP - Achat de blocs de béton		10 989.55 \$
	0021804 - Buanderie IB inc.	2026/07/15	14580	TP - Service de nettoyage de salopettes - Travaux publics Rimouski et Bic		10 498.75 \$
	0010595 - Centre du Camion Denis Inc.	2026/07/23	14730	TP - Réparation mécanique de l'unité #2161		2 160.05 \$
	0007084 - Brenntag Canada Inc.	2026/07/23	14742	TP - Achat de chloration - Réservoir Lamontagne		20 771.61 \$
	0014108 - Entreprise Form-Éval Inc.	2026/07/23	14757	TP - Formation diverses - Employés des Travaux publics		4 629.95 \$
	0014400 - APSAM	2026/07/23	14758	TP - Formation diverses - Employés des Travaux publics		6 182.00 \$
	0019884 - 9431-4499 Québec inc. (Excavation Robert Fournier)	2026/07/23	14767	TP - Location de machineries lourdes - Pelle		19 609.06 \$
	0011133 - J.A. Larue Inc.	2026/07/23	14768	TP - Achat de pièces pour l'unité #3651		6 096.19 \$
	0017910 - Cubex Ltée	2026/07/23	14769	TP - Achat de pièces pour l'unité #3628		2 283.93 \$
	0019279 - Brandt Tractor Ltd.	2026/07/23	14771	TP - Réparation mécanique de l'unité #3726		2 645.70 \$
	0006509 - Transporteurs en Vrac de Rimouski Inc.	2026/07/23	14772	TP - Service de camionnage pour transport d'agrégats 6 au 8 juillet 2026		4 107.99 \$
	0007538 - Société les peintures Pittsburgh (Canada)	2026/07/28	14783	TP - Achat de pièces pour l'unité #3635		2 220.58 \$
	0006778 - Les Excavations Léon Chouinard et fils Ltée	2026/07/30	14784	TP - Location de machinerie lourde - Pelle		2 422.19 \$
	0012749 - Kalitec Signalisation inc.	2026/07/30	14793	TP - Achat de bornes rigides		8 706.36 \$
	0019884 - 9431-4499 Québec inc. (Excavation Robert Fournier)	2026/07/30	14796	TP - Location de machinerie lourde - Pelle		7 042.03 \$
	0006509 - Transporteurs en Vrac de Rimouski Inc.	2026/07/30	14798	TP - Service de camionnage pour transport d'agrégats 14 au 15 juillet 2026		11 730.94 \$
	0020349 - Équipement Belzile inc. (Dickner)	2026/07/31	14802	TP - Achat de deux (2) corps de pompe - Station Julien-Réhel		29 430.10 \$
	0015407 - Robitaille Équipement Inc.	2026/08/25	14854	TP - Achat de pièce pour l'unité #3487		2 677.18 \$
	0020563 - Kanatrac	2026/08/25	14855	TP - Achat de pièces pour l'unité #3415		2 834.50 \$
	0012910 - Camions Carl Thibault Inc.	2026/08/25	14857	TP - Achat d'un module de contrôle pour réservoir d'air		3 356.97 \$
	0016272 - Paul Equipment & Fils (2008)	2026/08/25	14858	TP - Achat de pièces pour l'unité #4204		2 363.98 \$
	0019004 - Aquatechno Spécialistes Aquatiques inc.	2026/08/25	14859	TP - Achat de lampes UV Triogen		4 579.70 \$
					Total: Éric Dionne	286 692.64 \$

Niveau - 15 000 \$ (suite)

Chantal Gagnon						
	Fournisseur	Approbation	Numéro	Description	Montant initial	Montant
	0017044 - Avocats BSL inc.	2026/08/12	14615	AJ - Serv. Prof. (Avocat) - Révision de l'entente exploitation de la Marina - ajout	4 565.66 \$	212.71 \$
	0012802 - Morency Société D'Avocats	2026/07/28	13885	AJ - Serv. Prof. (Avocat) - Rédaction avis juridique -Traverse Riki-Forest. - ajout	13 696.82 \$	1 871.49 \$
Total: Chantal Gagnon					2 084.20 \$	
Claire Lafrance						
	Fournisseur	Approbation	Numéro	Description	Montant initial	Montant
	0007169 - Turcotte 1989 inc.	2026/08/31	14622	GE - Travaux d'électricité phase 2 pour pompage temporaire - LES - ajout	18 673.58 \$	2 133.03 \$
	0017569 - Tetra Tech QI inc.	2026/08/26	13061	GE - Serv. Prof. (Ingénieur) - Optimisation des installations - LES - ajout	19 916.13 \$	1 729.18 \$
	0019919 - Laboratoire d'Expertises de Rivière-du-Loup inc. (LER)	2026/08/31	13944	GE - Serv. Prof. (Géot.) -Assistance DI#2 du MELCCFP - Cours d'eau Cavée - ajout	4 960.66 \$	1 677.17 \$
	0018179 - Pyro Green-Gas inc.	2026/07/08	14681	GE - Visite d'entretien et pièces de remplacement de la torchère - LET		5 439.02 \$
	0014912 - Test Tech Inc.	2026/07/08	14691	GE - Serv. Prof. - Essais d'étanchéité des conduites - LET		4 619.45 \$
	0015148 - SAE Solutions Alternatives Environnement Inc.	2026/07/09	14698	GE - Serv. Prof. (Consultant) - Accompagnement professionnel - Pesticides		7 139.14 \$
	0007270 - Métal du Golfe	2026/07/13	14701	GE - Location de deux conteneurs d'entreposage - C.C. Curé-Soucy		5 250.42 \$
	0019884 - 9431-4499 Québec inc. (Excavation Robert Fournier)	2026/07/20	14734	TP - Location machinerie lourde - Pelle		2 590.56 \$
	0015783 - Nordikeau Inc	2026/07/20	14754	GE - Opération et entretien des postes de pompage		14 358.09 \$
Total: Claire Lafrance					44 936.06 \$	
Sarah Leblond						
	Fournisseur	Approbation	Numéro	Description	Montant initial	Montant
	0017840 - Incontournable productions inc.	2026/08/13	14794	COMM - Serv. prof.- Photographe - Événements estivals		2 099.75 \$
	0020697 - Imagi affichage	2026/08/04	14804	COMM - Achat cadres publicitaires autobus STR		9 417.37 \$
	0006914 - Le Groupe Sygif Inc.	2026/08/21	14823	COMM - Conception graphique et impression - Planification stratégique rév.		2 094.50 \$
	0010173 - Cogeco Connexion Inc.	2026/08/27	14877	COMM - Diffusion des séances du conseil		4 409.47 \$
Total: Sarah Leblond					18 021.09 \$	
Jean-Sébastien Meunier						
	Fournisseur	Approbation	Numéro	Description	Montant initial	Montant
	0010846 - Sécurité Landry Inc.	2026/08/31	14840	SI - Achat de matériels pour sauvetage en hauteur		5 328.59 \$
	0006296 - Aréo-Feu Limitée	2026/08/24	13807	SI - Achat d'habits de combat - 2025 - ajout	56 779.34 \$	1 079.27 \$
	0014048 - La Boutique du Plongeur	2026/08/17	14829	SI- Réparation compresseur		2 915.93 \$
	0010846 - Sécurité Landry Inc.	2026/08/28	14840	SI - Achat de matériels pour sauvetage en hauteur		4 950.64 \$
Total: Jean-Sébastien Meunier					14 274.43 \$	
Jean-Philip Murray						
	Fournisseur	Approbation	Numéro	Description	Montant initial	Montant
	0022029 - Lafrance Marilyne	2026/07/09	14162	UPI - Serv. Prof. (Consultante) - Accompagnement RH - Service UPI - ajout	2 335.97 \$	682.42 \$
	0022379 - JFL Évaluation Immobilière inc.	2026/08/27	14795	UPI - Serv. Prof. - Évaluateur - Valeur marchande - Avenue Impériale		3 937.03 \$
Total: Jean-Philip Murray					4 619.45 \$	
Marie-Michèle Pion						
	Fournisseur	Approbation	Numéro	Description	Montant initial	Montant
	0022029 - Lafrance Marilyne	2026/07/28	13618	RH - Serv. Prof. (Consultant) - Démarche diagnostique du SRH - ajout	48 038.42 \$	4 910.90 \$
	0007670 - Union des Municipalités du Québec	2026/07/09	13429	RH - Serv. Prof.- Services-conseils en rémunération - Équité salariale - ajout	57 036.83 \$	1 760.64 \$
	0020187 - Brio Pae inc.	2026/06/29	13870	RH - Programme d'aide aux employés - ajout	20 222.10 \$	587.93 \$
	0020761 - Alias, Ligne de signalement inc.	2026/07/13	14713	RH - Serv. prof. - Ligne de signalement		4 141.16 \$
	0017294 - Bureau Design Massé	2026/07/16	14659	RH - Entente - Achat de chaises de bureau ergonomiques et accessoires		11 414.18 \$
	0020000 - BuroPro Citation inc. (Les Services Kopilab)	2026/07/16	14725	RH - Entente - Achat de chaises de bureau ergonomiques et accessoires		11 414.18 \$
	0021369 - Ducore Expertise Inc	2026/08/31	14886	RH - Serv. Prof. - Expertise médicale		2 194.24 \$
Total: Marie-Michèle Pion					36 423.23 \$	

Denis Blanchette						
	Fournisseur	Approbation	Numéro	Description	Montant initial	Montant
	0022364 - Chrétien Virginie	2026/08/12	14749	LCVC - Serv. Prof. - Contrat art public - Tennis de Rimouski		3 035.91 \$
	0006773 - Nollet Cabinet d'architecture	2026/08/19	14755	LCVC - Serv. Prof. (Architecte) - Intégration des arts -Tennis de Rimouski		2 782.92 \$
	0013329 - Association Québécoise du Loisir Public (AQLP)	2026/06/30	14066	LCVC - Formation - Entretien des terrains de baseball - ajout	5 207.38 \$	62.99 \$
	0007541 - Société d'agriculture de Rimouski	2026/06/29	14649	LCVC - Location entreposage pavillon agricole - Année 2026		2 099.75 \$
	0012908 - Distribution Sports Loisirs G.P. Inc.	2026/06/29	14670	LCVC- Achat de buts de mini-soccer		4 884.02 \$
	0018003 - Santerre Bruno	2026/07/22	14748	LCVC - Serv. Prof. - Contrat art public - Stade multisport		4 250.27 \$
					Total: Denis Blanchette	17 115.86 \$
Philippe Chénard						
	Fournisseur	Approbation	Numéro	Description	Montant initial	Montant
	0007595 - Wesco Distribution Canada LP	2026/08/25	14586	TP - Achat de luminaires DEL - 2026 - ajout	49 084.87 \$	4 535.46 \$
					Total: Philippe Chénard	4 535.46 \$
Audrey Dubé-Loubert						
	Fournisseur	Approbation	Numéro	Description	Montant initial	Montant
	0009287 - Librairie L'Alphabet	2026/08/10	14799	LCVC - Achat de livres (2026-07-28)		4 731.26 \$
	0022386 - Cellules inc.	2026/08/25	14845	LCVC - Cachet d'artiste - Spectacle de Cellules - Halloween 2026		5 832.07 \$
					Total: Audrey Dubé-Loubert	10 563.33 \$
Samuel Gendreau						
	Fournisseur	Approbation	Numéro	Description	Montant initial	Montant
	0008773 - Corporation des Tennis de Rimouski Inc.	2026/07/17	14750	LCVC - Subvention compensatoire - Frais de loyer 2026		4 358.64 \$
					Total: Samuel Gendreau	4 358.64 \$
Cynthia Lamarre						
	Fournisseur	Approbation	Numéro	Description	Montant initial	Montant
	0010173 - Cogeco Connexion Inc.	2026/07/23	14774	COMM - Diffusion des séances du conseil		3 202.11 \$
	0022006 - Therrien Couture Joli Coeur s.e.n.c.r.l.	2026/07/29	14792	GR - Serv. Prof. (Notaire) - Rédaction d'un acte de servitude		5 792.15 \$
					Total: Cynthia Lamarre	8 994.26 \$
Olivia Proulx-Brisson						
	Fournisseur	Approbation	Numéro	Description	Montant initial	Montant
	0016242 - 9255-8295 Québec inc.(Cantine Le Rallye)	2026/08/25	14765	LCVC - Repas - Gala de camp de jour 2026 - ajout	3 149.62 \$	209.83 \$
	0010149 - Équipements Sanitaires G.G. Ltée	2026/07/21	14251	LCVC - Location de toilettes chimiques - Camp de jour - 2026 - ajout	1 344.95 \$	175.86 \$
	0016242 - 9255-8295 Québec inc.(Cantine Le Rallye)	2026/07/22	14765	LCVC - Repas - Gala de camp de jour 2026		3 149.62 \$
	0022390 - Immigrant Québec	2026/08/26	14870	LCVC - Inscription au Salon de l'Immigration novembre 2026		3 942.28 \$
					Total: Olivia Proulx-Brisson	7 477.59 \$
Geoffrey Rosa						
	Fournisseur	Approbation	Numéro	Description	Montant initial	Montant
	0020656 - Entretien SG	2026/07/09	12973	TP - Nettoyage des systèmes de ventilation de hotte de cuisine - ajout	16 535.32 \$	472.44 \$
	0008620 - Plomberie St-Pie X Inc.	2026/07/09	14069	TP - Service d'inspection des dispositifs anti-refoulement (DAR) - 2026 - ajout	5 878.96 \$	183.71 \$
					Total: Geoffrey Rosa	656.15 \$

Ces contrats ont été octroyés par transfert de délégation

Note : Le montant de chaque contrat est taxes nettes incluses

Luc Babin
Date : 9 septembre 2026

Rapport de suivi budgétaire par objet

Au 30 juin 2026

	Résultats totaux 2025	Résultats cumulés 2025	À venir (réel - %) 2025	Résultats mensuels 2025		Budget original 2026	Budget révisé 2026	Résultats cumulés 2026	Pré- engagements 2026	Engagements 2026	À venir (\$) 2026	Excédent budgétaire à ce jour 2026	À venir (%) 2026	À venir (réel - %) 2026		Résultats mensuels 2026
Revenus																
Revenus de sources locales																
Taxes	85 107 107 \$	83 405 604 \$	2%	92 624 \$		89 953 300 \$	89 953 300 \$	89 467 794 \$	- \$	- \$	(485 506) \$	- \$	-1%	1%		134 965 \$
Paiements tenant lieu de taxes	8 546 806 \$	2 366 907 \$	72%	7 702 \$		9 076 800 \$	9 076 800 \$	2 528 731 \$	- \$	- \$	(6 548 069) \$	- \$	-72%	72%		101 811 \$
Services rendus aux organismes municipaux	1 258 472 \$	430 948 \$	66%	7 774 \$		1 247 500 \$	1 247 500 \$	455 778 \$	- \$	- \$	(791 722) \$	- \$	-63%	63%		2 339 \$
Autres services rendus	8 807 451 \$	4 051 595 \$	54%	484 340 \$		8 397 000 \$	8 415 327 \$	4 216 236 \$	- \$	- \$	(4 199 091) \$	- \$	-50%	50%		624 138 \$
Imposition des droits	6 861 912 \$	2 562 396 \$	63%	1 091 294 \$		3 240 800 \$	3 240 800 \$	1 885 240 \$	- \$	- \$	(1 355 560) \$	- \$	-42%	42%		474 510 \$
Amendes et pénalités	1 227 271 \$	566 953 \$	54%	92 700 \$		1 159 000 \$	1 159 000 \$	715 936 \$	- \$	- \$	(443 064) \$	- \$	-38%	38%		122 532 \$
Intérêts	1 870 383 \$	998 529 \$	47%	144 385 \$		1 966 500 \$	1 966 500 \$	721 373 \$	- \$	- \$	(1 245 127) \$	- \$	-63%	63%		126 370 \$
Cession d'actifs immobilisés	2 871 278 \$	914 681 \$	68%	265 137 \$		1 180 000 \$	1 180 000 \$	410 811 \$	- \$	- \$	(769 189) \$	- \$	-65%	65%		69 806 \$
Autres revenus de sources locales	613 004 \$	(90 033) \$	115%	- \$		750 300 \$	750 300 \$	65 384 \$	- \$	- \$	(684 916) \$	- \$	-91%	91%		64 000 \$
	117 163 684 \$	95 207 580 \$	19%	2 185 956 \$		116 971 200 \$	116 989 527 \$	100 467 283 \$	- \$	- \$	(16 522 244) \$	- \$	-14%	14%		1 720 471 \$
Revenus à transférer et à affecter à des réserves																
Revenus à affecter à des réserves	2 879 092 \$	- \$	100%	- \$		1 774 300 \$	1 774 300 \$	717 651 \$	- \$	- \$	(1 056 649) \$	- \$	-60%	60%		25 736 \$
Subventions																
Transferts inconditionnels	5 611 748 \$	3 998 627 \$	29%	3 998 627 \$		6 583 400 \$	6 583 400 \$	4 581 176 \$	- \$	- \$	(2 002 224) \$	- \$	-30%	30%		4 578 541 \$
Transferts conditionnels	4 669 566 \$	1 933 360 \$	59%	673 179 \$		4 513 600 \$	4 610 188 \$	1 055 207 \$	- \$	- \$	(3 554 981) \$	- \$	-77%	77%		185 676 \$
	10 281 314 \$	5 931 987 \$	42%	4 671 806 \$		11 097 000 \$	11 193 588 \$	5 636 383 \$	- \$	- \$	(5 557 205) \$	- \$	-50%	50%		4 764 217 \$
	130 324 090 \$	101 139 567 \$	22%	6 857 762 \$		129 842 500 \$	129 957 415 \$	106 821 317 \$	- \$	- \$	(23 136 098) \$	- \$	-18%	18%		6 510 424 \$

- Déficit important projeté
- Déficit projeté
- Excédent budgétaire projeté

Rapport de suivi budgétaire par objet

Au 30 juin 2026

Dépenses	Résultats totaux 2025	Résultats même date 2025	À venir (réel - %) 2025	Résultats même mois 2025	Budget original 2026	Budget révisé 2026	Résultats à date 2026	Pré- engagements 2026	Engagements 2026	À venir (\$) 2026	Dépassement budgétaire 2026	À venir (%) 2026	À venir (réel - %) 2026		Résultats mois courant 2026
Rémunération	37 853 246 \$	18 340 081 \$	52%	3 190 059 \$	40 201 700 \$	40 303 437 \$	19 784 739 \$	- \$	- \$	20 518 698 \$	- \$	51%	51%		3 084 585 \$
Charges sociales	8 299 621 \$	4 986 416 \$	40%	739 250 \$	8 768 600 \$	8 775 418 \$	5 156 907 \$	- \$	- \$	3 618 511 \$	- \$	41%	41%		785 282 \$
Frais de déplacement	164 946 \$	94 155 \$	43%	21 355 \$	334 600 \$	337 072 \$	104 127 \$	1 044 \$	- \$	231 901 \$	- \$	69%	69%		14 840 \$
Transport et communication - autres	1 065 778 \$	485 464 \$	54%	98 790 \$	1 110 700 \$	1 147 114 \$	562 424 \$	161 742 \$	36 386 \$	386 562 \$	- \$	34%	51%		99 454 \$
Services scientifiques et de génie	1 403 352 \$	666 600 \$	52%	105 661 \$	705 500 \$	892 965 \$	237 681 \$	329 161 \$	108 822 \$	217 301 \$	- \$	24%	73%		58 199 \$
Services juridiques	295 579 \$	108 306 \$	63%	31 117 \$	268 000 \$	268 875 \$	280 032 \$	131 128 \$	- \$	- \$	(142 285) \$	0%	-4%		35 569 \$
Services de la Sûreté du Québec	8 568 054 \$	8 555 254 \$	0%	- \$	8 852 300 \$	8 852 300 \$	4 424 596 \$	15 300 \$	4 424 595 \$	- \$	(12 191) \$	0%	50%		4 424 596 \$
Contrats d'enlèvement de la neige	1 934 442 \$	1 169 361 \$	40%	- \$	2 004 500 \$	2 004 500 \$	1 255 785 \$	2 519 955 \$	- \$	- \$	(1 771 240) \$	0%	37%		- \$
Matières résiduelles	3 284 913 \$	1 600 771 \$	51%	336 656 \$	4 575 100 \$	4 646 209 \$	2 130 073 \$	2 204 681 \$	- \$	311 455 \$	- \$	7%	54%		384 592 \$
Services professionnels, techniques et autres - autres	7 888 315 \$	4 280 479 \$	46%	626 188 \$	8 756 775 \$	8 763 048 \$	3 925 071 \$	2 394 472 \$	191 020 \$	2 252 485 \$	- \$	26%	55%		712 879 \$
Locations	1 288 993 \$	678 285 \$	47%	93 792 \$	1 109 300 \$	1 179 941 \$	442 932 \$	612 793 \$	38 392 \$	85 824 \$	- \$	7%	62%		87 870 \$
Entretien et réparation	3 941 058 \$	1 141 698 \$	71%	238 017 \$	3 400 900 \$	3 401 197 \$	1 440 374 \$	717 935 \$	793 723 \$	449 165 \$	- \$	13%	58%		489 876 \$
Carburants	1 833 250 \$	1 079 847 \$	41%	112 057 \$	1 869 800 \$	1 870 540 \$	1 029 619 \$	87 435 \$	- \$	753 486 \$	- \$	40%	45%		163 299 \$
Électricité	3 969 365 \$	1 906 481 \$	52%	313 517 \$	3 998 500 \$	3 998 500 \$	1 866 768 \$	- \$	- \$	2 131 732 \$	- \$	53%	53%		326 960 \$
Ameublement, équipements et outils non capitalisés	869 342 \$	392 222 \$	55%	39 990 \$	541 800 \$	644 036 \$	397 255 \$	25 388 \$	130 628 \$	90 765 \$	- \$	14%	38%		37 859 \$
Biens non durables - autres	6 972 426 \$	3 477 252 \$	50%	692 094 \$	6 417 825 \$	6 601 805 \$	3 305 293 \$	1 515 469 \$	415 002 \$	1 366 041 \$	- \$	21%	50%		553 564 \$
Frais de financement	4 629 917 \$	1 922 225 \$	58%	932 212 \$	4 978 000 \$	4 978 000 \$	2 051 415 \$	- \$	- \$	2 926 585 \$	- \$	59%	59%		1 050 098 \$
Contribution à des organismes mandataires	3 015 531 \$	1 009 519 \$	67%	- \$	4 166 800 \$	4 166 800 \$	947 906 \$	2 137 449 \$	- \$	1 081 445 \$	- \$	26%	77%		- \$
Contributions - Office d'habitation Rimouski-Neigette	732 650 \$	103 244 \$	86%	15 951 \$	1 103 400 \$	1 103 400 \$	141 249 \$	- \$	- \$	962 151 \$	- \$	87%	87%		- \$
Contribution à des organismes municipaux	839 020 \$	809 394 \$	4%	- \$	965 200 \$	965 200 \$	483 365 \$	- \$	241 682 \$	240 153 \$	- \$	25%	50%		- \$
Contributions - autres	2 953 377 \$	1 362 072 \$	54%	179 495 \$	1 990 400 \$	2 017 910 \$	1 078 849 \$	539 788 \$	- \$	399 273 \$	- \$	20%	47%		44 059 \$
Autres dépenses	806 263 \$	(175 984) \$	122%	13 100 \$	1 743 100 \$	1 536 820 \$	337 944 \$	- \$	- \$	1 198 876 \$	- \$	78%	78%		2 443 \$
	102 609 438 \$	53 993 142 \$	47%	7 779 301 \$	107 862 800 \$	108 455 087 \$	51 384 404 \$	13 393 740 \$	6 380 250 \$	39 222 409 \$		36%	53%		12 356 024 \$